

RAPPORT D'ACTIVITE



2012

LES CHIFFRES-CLÉS	2
LE CNL	3
PRIVILÉGIER LES INTERVENTIONS ET LA SÉLECTIVITÉ	11
UNE ANNÉE DE RÉFORME ET D’OPTIMISATION FINANCIÈRE	17
LA CRÉATION	18
LA DIFFUSION	25
LA PROMOTION	29
LE NUMÉRIQUE	34
L’INTERNATIONAL	36
LES TRAVAUX DU CNL	39
ANNEXE	40
Interventions CNL 2009-2012	
Répartition géographique des aides 2012	

LES CHIFFRES-CLÉS

- ✓ **41,9M€ en recettes, dont 34,6M€ issus des taxes, soit 83 %**
- ✓ **43,1M€ en dépenses, dont 29,6M€ consacrés aux interventions (subventions et prêts)** (+ 1,5 M€ en études, grandes opérations et partenariats, soit 31,1 M€ consacrés à l'action, représentant 72 % des dépenses)
- ✓ **6 domaines d'intervention :** création (auteurs, traducteurs), édition (éditeurs), diffusion (libraires, bibliothécaires), promotion (organismes de manifestations), numérique, international
- ✓ **Plus de 30 dispositifs d'aide**
- ✓ **71 emplois (équivalents temps plein)**
- ✓ **Près de 300 experts répartis en 21 commissions et comités**
- ✓ **4218 demandes d'aide (+ labellisations et agréments)**
- ✓ **2800 aides attribuées**
(+ 404 labels et agréments)

Au cours de l'année 2012, le CNL a poursuivi pleinement sa mission d'opérateur majeur de l'État en faveur de l'industrie culturelle du livre. Il a pu s'appuyer sur différents rapports et missions d'évaluation et de contrôle, restitués en 2012, pour mener au mieux sa démarche de modernisation et d'adaptation de ses modes d'intervention. Il s'est ainsi, conformément aux recommandations de la Cour des comptes formulées dans le rapport remis en juin 2012, engagé dans un recentrage de ses moyens financiers sur un petit nombre d'objectifs et d'instruments pour améliorer l'efficacité de ses interventions.

Ainsi, le CNL a poursuivi sa réflexion prospective en s'appuyant sur les études remises en cours d'année, pour adapter son action aux évolutions que connaît l'industrie du livre, concernant notamment le développement numérique, la traduction, l'édition publique et la librairie.

L'établissement a poursuivi et intensifié ses programmes de valorisation et de promotion des acteurs de la chaîne du livre (auteurs, traducteurs, éditeurs, libraires, bibliothécaires, organisateurs de manifestations littéraires). Il a pour mission de les soutenir par ses aides de droit commun, par l'organisation de rencontres littéraires et professionnelles, par le développement de partenariats presse et audiovisuels, ou encore par l'animation de son site internet restructuré. Il a également élargi sa politique à l'international par le développement de conventions avec divers organismes professionnels et institutions culturelles œuvrant en faveur de la promotion et du maintien de la diversité culturelle du livre français, en France comme à l'étranger.

Le rapport de Pierre Assouline sur *La condition du traducteur* en France, remis en 2011, a vu ses prescriptions appliquées en 2012. Afin d'améliorer les conditions de création et de diffusion du livre, les dispositifs de soutien en faveur de la traduction ont évolué, notamment à travers les expérimentations menées au sein de l'École de la traduction littéraire.

L'année 2012 aura été marquée, enfin, par deux rapports visant à définir de nouvelles actions en faveur des librairies qui seront annoncées et mises en œuvre dès 2013.

Le CNL, un établissement au service du monde du livre

La loi du 11 octobre 1946 et le décret du 19 mars 1993, modifié par les décrets du 13 mai 1996 et du 27 avril 2010, définissent les missions et l'organisation du Centre national du livre (CNL). Depuis le 12 mai 2010, un président de plein exercice est nommé à la tête de l'établissement.

Les missions

Le Centre national du livre est chargé de soutenir, aux différents niveaux de la chaîne du livre (auteurs, traducteurs, éditeurs, libraires, bibliothécaires, organisateurs de manifestations), les projets de qualité, en favorisant plus particulièrement la création et la diffusion des œuvres les plus exigeantes sur le plan littéraire ou scientifique. Il attribue principalement des subventions et des prêts après avis de commissions ou comités spécialisés (21).

Dans ce cadre, le CNL a pour mission de :

- soutenir et encourager l'activité littéraire des écrivains français par des bourses ;
- favoriser par des subventions ou des avances de fonds l'édition ou la réédition d'œuvres littéraires dont il importe d'assurer la publication ;
- concourir à la diffusion, sous toutes ses formes, des œuvres littéraires ;
- contribuer au maintien et à la qualité des réseaux de diffusion du livre (et notamment les librairies) ;
- favoriser la traduction d'œuvres étrangères en français et d'œuvres françaises en langues étrangères ;
- contribuer aux manifestations littéraires d'envergure organisées sur tout le territoire lorsqu'elles offrent au public de découvrir toutes les formes de littératures et de rencontrer des auteurs et contribuent à la diffusion du livre ;
- intensifier les échanges littéraires internationaux en invitant des auteurs étrangers à rencontrer le public français et en encourageant les éditeurs français à traduire la littérature étrangère ;
- favoriser les commandes par les bibliothèques, les établissements culturels et les librairies en France et à l'étranger, des ouvrages de langue française dont la diffusion présente un intérêt culturel, scientifique ou technique ;
- aider à la numérisation de revues ou d'ouvrages, la préparation de maquettes de projets éditoriaux numériques et la mise en ligne des catalogues des éditeurs.

L'organisation

Établissement public administratif sous tutelle du ministère de la Culture et de la Communication, le Centre national du livre est dirigé par un président nommé par le président de la République pour 5 ans. Celui-ci préside le conseil d'administration où siègent, à côté des représentants de divers ministères impliqués

(Culture, Budget, Enseignement supérieur, Éducation nationale, Affaires étrangères), des représentants des professions concernées et des personnalités qualifiées, nommées par le ministre de la culture, ainsi qu'un représentant du personnel.

Dans la définition et la mise en œuvre de ses dispositifs d'aide, le CNL mobilise l'expertise des professionnels du livre présents dans son CA, dans ses commissions et à travers le réseau des rapporteurs.

Les aides de l'établissement sont attribuées par le président après avis de ces commissions d'experts, qui se réunissent généralement trois fois par an afin d'étudier les demandes et donner un avis sur l'attribution des aides aux auteurs, traducteurs, éditeurs, bibliothèques, librairies et associations de promotion de la vie littéraire.

C'est le conseil d'administration qui fixe le nombre, les compétences et les modalités de fonctionnement des commissions ou comités, organisées par disciplines ou par type d'intervention, qui rassemblent plus de 300 spécialistes (écrivains, universitaires, journalistes, chercheurs, traducteurs, critiques, éditeurs, libraires, conservateurs, animateurs de la vie littéraire, français et étrangers), nommés pour trois ans par le ministre de la Culture, sur proposition du président du CNL.

Selon les besoins, ces commissions peuvent être complétées par des comités temporaires. Ces commissions s'appuient également sur un vaste réseau de lecteurs qui contribue par son expérience et sa compétence à la qualité des travaux du CNL.

Le président du CNL dirige l'établissement, il est ordonnateur de ses dépenses et de ses recettes. Il est assisté d'un directeur général (nommé par arrêté du ministre chargé de la culture) et d'un secrétaire général, auxquels il peut déléguer sa signature. L'organigramme de l'établissement est composé de quatre départements (création, diffusion, relations extérieures et affaires générales).

Le conseil d'administration

Les membres du conseil d'administration interviennent dans la définition des grandes options de la politique de l'établissement.

Sous la présidence de M. Jean-François Colosimo, président du CNL

Six représentants de l'État :

Le secrétaire général du ministère chargé de la culture ou son représentant
M. Jean-François Collin
Secrétaire général

Le directeur général des médias et des industries culturelles au ministère chargé de la culture ou son représentant
Mme Laurence Franceschini
Directeur général

Le directeur du budget au ministère chargé du budget ou son représentant
M. Julien Neutres
Adjoint au chef du bureau BJM
Direction du budget

Un représentant du ministre chargé de l'enseignement supérieur
M. Michel Marian
Chef de la mission de l'information scientifique et technique et du réseau
documentaire
Ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche

Un représentant du ministre chargé de l'éducation nationale
M. Xavier Turion
Chef du service des enseignements et des formations
Adjoint au directeur général de l'enseignement scolaire

Un représentant du ministre des affaires étrangères
Mme Muriel Vandeventer
Pôle de l'artistique et de l'écrit
Direction de la politique culturelle et du français
Ministère des affaires étrangères et européennes

Quinze personnes désignées, en raison de leur compétence dans le domaine des activités littéraires et des professions du livre, par un arrêté du ministre chargé de la culture, pour un mandat de trois ans renouvelable :

Cinq éditeurs

Mme Danielle Dastugue
Présidente du conseil de surveillance d'Actes Sud

M. Francis Esménard
Pdg Editions Albin Michel

M. Antoine Gallimard
Pdg Editions Gallimard

M. Olivier Nora
Président-directeur général de Grasset et Fayard

Mme Sabine Wespieser
Gérante de Sabine Wespieser éditeur

Deux libraires

M. Benoit de Bougerol
Libraire à Rodez

Mme Ariane Tapinos
Libraire à Bordeaux

Deux conservateurs ou conservateurs généraux des bibliothèques

M. Pascal Wagner
Représentant l'Association des bibliothécaires français

Mme Corinne Sonnier
Directrice de la bibliothèque départementale des Landes, présidente de l'association
des directeurs des bibliothèques départementales de prêt

Six personnalités qualifiées dans le domaine de la création, de l'édition, de la
diffusion du livre, des nouvelles technologies et des services numériques, parmi
lesquelles trois auteurs au moins dont un traducteur :

M. Michel Crépu
Ecrivain, directeur de la rédaction de la Revue des Deux-Mondes

Mme Agnès Desarthe
Ecrivain, traductrice

M. Xavier Patier
Ecrivain, directeur de l'information légale et administrative

M. Bruno Patino
Directeur général délégué aux programmes, aux antennes et aux développements
numériques à France Télévisions

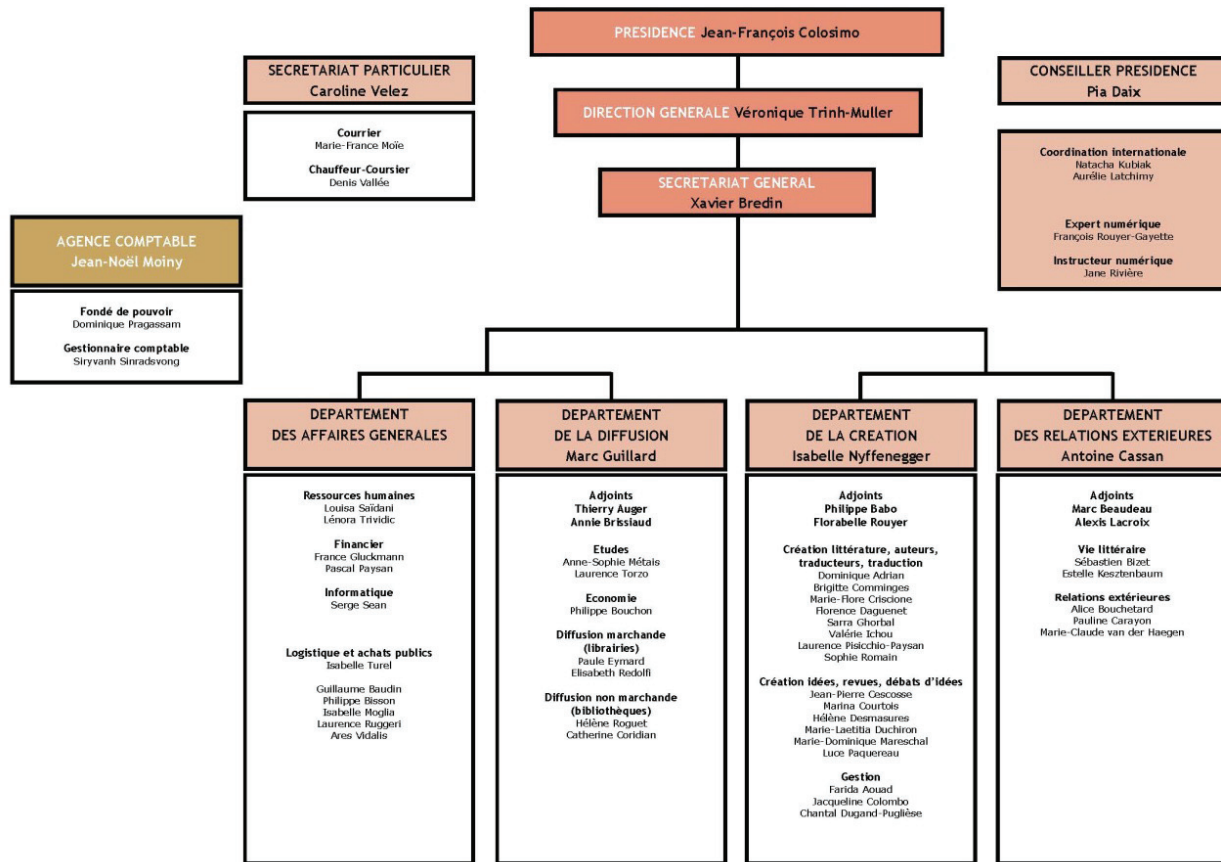
M. Robert Solé
Ecrivain

Mme Chantal Thomas
Ecrivain, directrice de recherches au CNRS, membre du jury du prix Fémina

Un représentant du personnel élu pour trois ans selon des modalités fixées par
arrêté du ministre chargé de la culture :

Mme Florence Dagueneat
(suppléante : Mme Dominique Adrian)

*En présence de M. Jean-Claude Bologne, Président de la Société des gens de
lettres*



Les ressources financières

Les taxes

Pour mener à bien sa politique de soutien de la chaîne du livre, le CNL dispose de deux taxes affectées de nature différente, qui représentent plus de 83% des recettes totales.

La première taxe, de nature redistributrice, est due par les éditeurs en fonction des ventes d'ouvrages de librairie. Elle est perçue au taux de 0,2 % sur la même assiette et dans les mêmes conditions que la TVA. Sont exonérés les éditeurs dont le chiffre d'affaires de l'année précédente n'excède pas 76 000 euros.

La seconde taxe, de nature compensatrice, concerne les ventes des appareils de reprographie et, depuis 2007, de reproduction et d'impression, figurant sur une liste fixée par arrêté interministériel. Elle a pour objet d'apporter une réparation partielle au préjudice subi par les éditeurs et auteurs du fait du développement de l'usage de la reprographie. Elle est perçue au taux de 3,25 % (2,25 % jusqu'à fin 2009), acquittée mensuellement ou trimestriellement et concerne la première vente sur le territoire.

Ces recettes sont liées à la conjoncture économique, sans qu'il soit possible de les anticiper très précisément, surtout en ce qui concerne la taxe sur les appareils de reprographie. Après diverses réformes permettant d'ajuster l'assiette et le taux, le produit initialement évalué à 30 M€ n'a atteint le niveau escompté pour la première fois qu'en 2011, le produit de la taxe s'élevant à 30,7 M€ (28 M€ en 2007, 27 M€ en 2008, 21 M€ en 2009).

En 2012, le plafonnement des taxes introduit dans la loi de finances a de nouveau réduit les ressources du CNL. Comme d'autres opérateurs, les recettes fiscales du CNL ont été limitées à un niveau fixé (hors frais de gestion) à 29,4M€ pour la taxe sur le matériel reprographique et à 5,3M€ pour la taxe édition.

De surcroît, le CNL reste affecté structurellement par des demandes de remboursement des taxes d'opérateurs privés. Le niveau de ces remboursements est très aléatoire suivant les années mais une procédure d'information par anticipation a été mise en place avec la Direction générale des finances publiques et la Direction des douanes pour permettre au CNL de prévoir suffisamment en amont les décaissements.

En 2012, le niveau des taxes n'a pas atteint le montant du plafonnement fixé en PLF : la taxe sur le matériel reprographique s'est élevé à 29,64M€ et la taxe sur l'édition à 4,99M€.

Les autres ressources

Les autres ressources de l'établissement sont constituées :

- de subventions dont le montant a fortement diminué en 2012 suite à la suppression de la subvention versée par le ministère de la Culture au titre du transfert de compétences pour le soutien des associations professionnelles (-2,4M€).

- des remboursements de prêts accordés aux éditeurs et aux libraires (1,7M€) en augmentation par rapport à 2010 et 2011.
- des autres produits qui restent marginaux dans le total des ressources avec une forte baisse des produits financiers (-50%) compte tenu des taux quasi nuls sur la période.

L'optimisation des ressources reste pour l'établissement un sujet important dans la mesure où le rendement actuel de la taxe sur la reprographie ne fait que compenser le manque à gagner des dernières années et, à l'instar de celle de l'édition, se révèle fragile au regard des nouveaux modes de consommation.

D'autre part, plusieurs postes réclament une stabilisation : l'éventualité récurrente des remboursements du trop-perçu pour ce qui est de la taxe « reprographie-impression » engage le CNL à en sécuriser la perception de concert avec les autorités de l'État qui en ont la charge ; l'extinction des prêts à la publication invite à dynamiser les prêts aux entreprises afin de continuer à diversifier les flux d'abondement.

Autrement dit, garantir durablement ces ressources demeure un objectif prioritaire pour le CNL, notamment avec le vœu d'obtenir la suppression, dès que la conjoncture le permettra, du plafonnement qui a été introduit en PLF 2012.

Les moyens humains

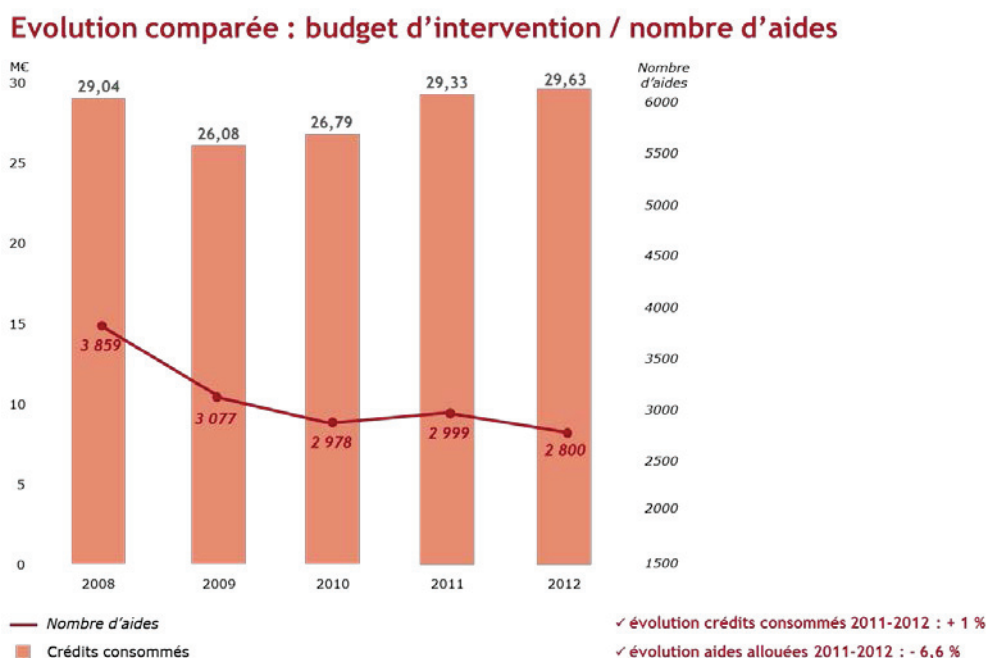
L'établissement dispose en 2012 d'un effectif de 71 ETP composé de 51 contractuels émargeant sur son budget et 20 titulaires et contractuels du ministère de la Culture. L'effort demandé au CNL en termes d'emploi a été de -3 ETP par rapport à 2011.

Les dépenses

En 2012, les charges du CNL se sont élevées à 40,7 M€ en diminution de 2% par rapport à l'an dernier pour un montant de produits de 40,2M€ (-8,9% par rapport à 2011).

PRIVILÉGIER LES INTERVENTIONS ET LA SÉLECTIVITÉ

Privilégiant son action au service du livre, le CNL a choisi de diminuer ses charges de fonctionnement et de renforcer ses interventions.



La lecture de ce tableau comparatif est rendue plus complexe par quelques variations inégales dans le temps, dues pour l'essentiel à divers mouvements d'attribution entre l'administration centrale et l'établissement. Celles-ci sont désormais stabilisées. Ainsi, pour ce qui est des subventions aux organisations professionnelles intégrées à ce tableau, il faut noter que le CNL a soutenu le SLF et l'INFL uniquement en 2009, tandis qu'il soutient le BIEF, l'ADELCO, l'AILF depuis 2009 et la SGDL seulement depuis 2011.

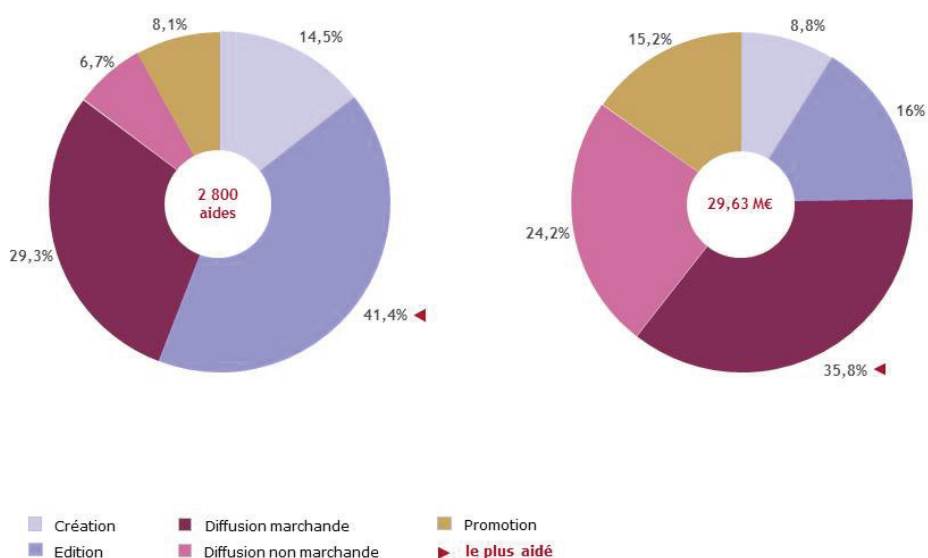
À ces remarques près, les évolutions 2008-2012 sont claires et suivent le principe édicté en début de cette période d'une sélectivité renforcée, visant à requalifier les aides afin d'éviter l'effet de « saupoudrage » souvent reproché au Centre dans les rapports officiels. L'année 2012 confirme la tendance. Ainsi, en volume, les aides octroyées accusent une diminution de -6,6% (passant de 2 999 aides en 2011 à 2 800 en 2012, selon une courbe descendante constante), qui doit cependant être appréciée en regard de la contraction proportionnée des demandes (en recul de -19,04 %, de 5 210 en 2007 à 4 218 en 2012). C'est la preuve que le cercle vertueux fonctionne ainsi que le souligne la baisse

corrélative du taux de satisfaction (ratio aides/demandes) de -7,7 points, passant de 73,2% en 2007 à 65,5% en 2011 pour se stabiliser en 2012 à 66,4%. Ce taux rapproche le CNL d'établissements similaires tout en demeurant élevé en raison de la structuration particulière qui caractérise l'industrie culturelle du livre.

Le principe de sélectivité plus grande correspond bien, ainsi, à un processus de soutien renforcé, comme le montre la nette augmentation en valeur des aides attribuées, de 26,79M€ en 2010 à 29,63M€ en 2012, soit 10,6% d'augmentation.

Aider tous les acteurs, servir la chaîne dans son ensemble

Répartition des aides allouées par domaine d'intervention



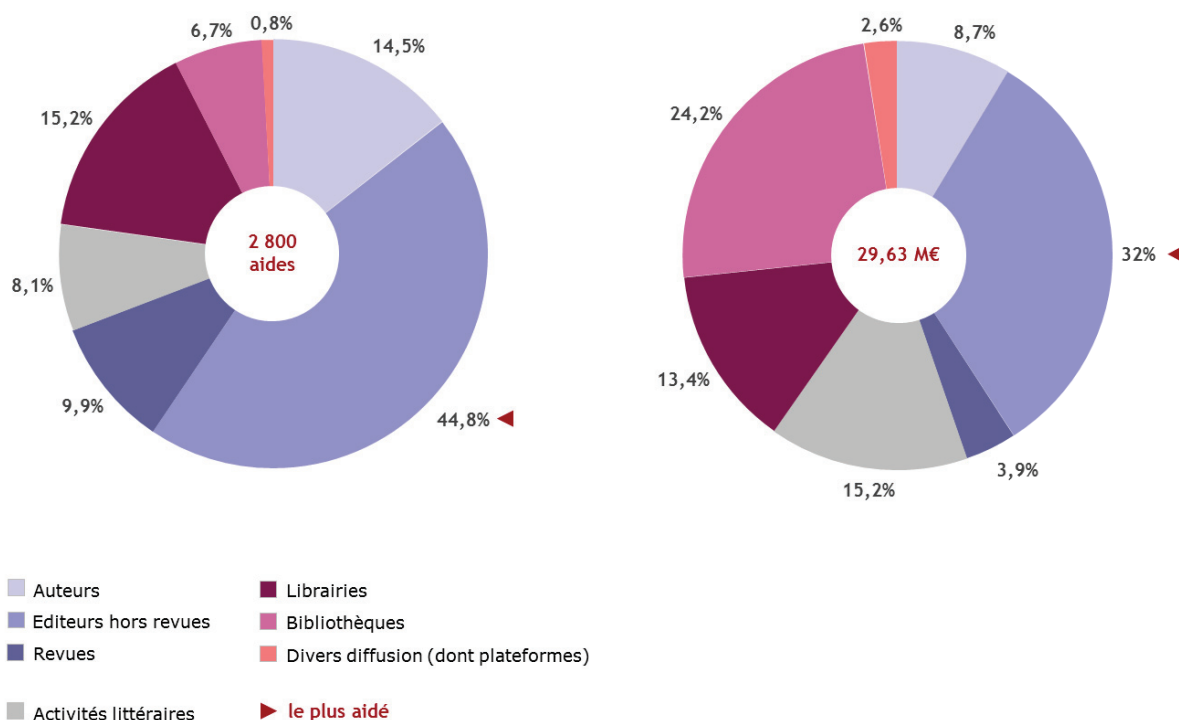
Répartition et évolution des aides et demandes par type de bénéficiaire

	Nombre de demandes 2011	Nombre de demandes 2012	Nombre d'aides 2011	Nombre d'aides 2012
Auteurs et traducteurs	827	744 (-10%)	433	406 (-6,2%)
Editeurs hors revues	2 271	2 058 (-9,4%)	1 421	1 256 (-11,6%)
Revues	304	319 (+4,9%)	267	276 (+3,4%)
Organisateurs d'activités littéraires	375	298 (-20,5%)	259	227 (-12,4%)
Librairies	553	548 (-0,9%)	421	425 (+1%)
Bibliothèques	215	214 (-0,5%)	186	188 (+1,1%)
Divers diffusion	35	37 (+5,7%)	12	22 (+83,3%)
TOTAL	4 580	4 218 (-7,9%)	2 999	2 800 (-6,6%)

+ 515 demandes de labels et agréments (477 « LIR » ; 14 « LR » ; 24 « LRE »).

+ 404 labels et agréments attribués (376 « LIR » ; 14 « LR » ; 14 « LRE »).

Répartition des aides allouées par type de bénéficiaire



Le montant global des crédits consacrés aux interventions a augmenté de 0,3M€ malgré une baisse des demandes. En nombre d'aides, le domaine de l'édition est le plus soutenu et se détache significativement des autres. La diffusion marchande (librairies) supplante la diffusion non marchande (bibliothèques), la proportion s'inverse pour ce qui est des montants alloués, alors que l'édition

s'établit au troisième rang. Cette inversion retranscrit l'effet du nécessaire investissement dans le numérique afin d'anticiper les mutations en cours pour l'ensemble des métiers. On remarquera également que la diffusion prend une place grandissante chaque année.

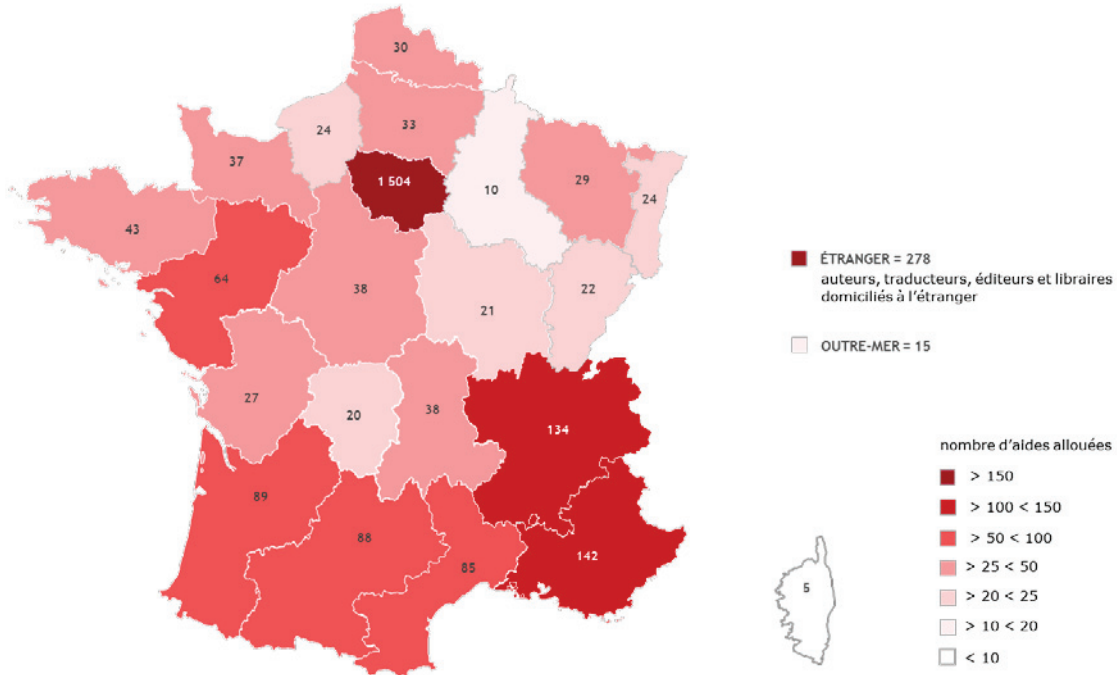
La librairie est une priorité de l'établissement, le soutien à ce secteur a augmenté de 57,8%, passant de 2,51M€ en 2011 à 3,96M€ en 2012. Les 425 aides ont concerné 359 bénéficiaires. Ces chiffres reflètent la volonté du CNL de tout mettre en œuvre pour accompagner les libraires.

Les autres variations significatives révèlent un souci de meilleur accompagnement des bénéficiaires concernés. C'est le cas pour les bibliothécaires (+6,7%, qui s'ajoute à celle de +27,3% l'année précédente), ainsi que pour les organisateurs d'activités littéraires (+9,2%). La forte hausse en « divers diffusion » correspond à un accroissement des demandes et à un soutien renforcé en faveur des plateformes numériques.

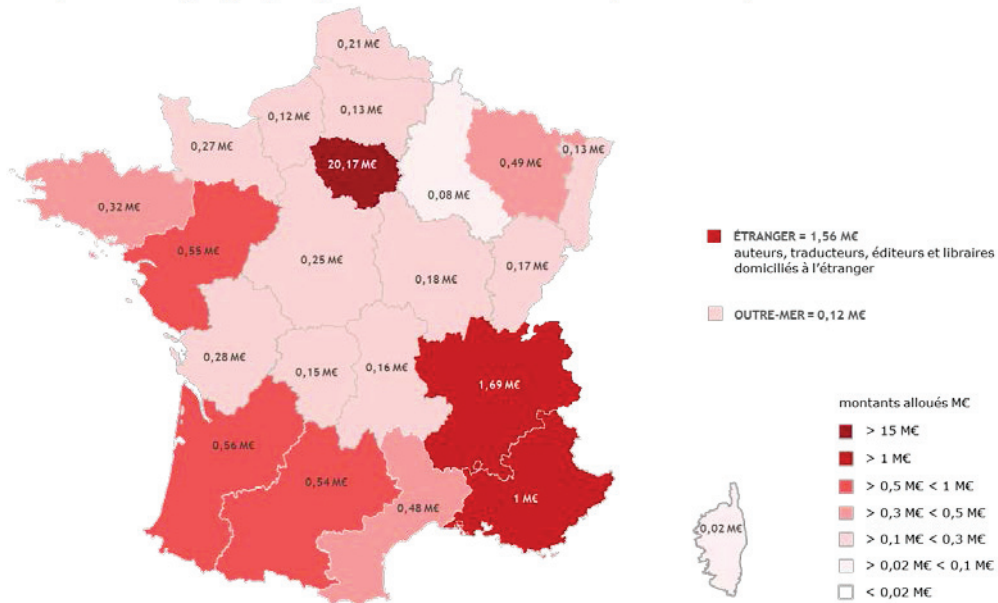
Un engagement durable sur l'ensemble du territoire

L'action du CNL en région concerne l'entière chaîne du livre. Elle s'établit en relation avec les DRAC (directions régionales des affaires culturelles du ministère de la Culture), les ARL (agences régionales par le livre, structures cofinancées par l'État et les Régions) et l'ensemble des collectivités locales. La cartographie de l'ensemble des interventions retranscrit, en termes de nombres d'aides et de montants alloués, le tissu des régions plus ou moins bien irriguées culturellement.

Répartition géographique des aides allouées (en volume)



Répartition géographique des aides allouées (en valeur)



Ainsi, l'Île-de-France se détache très nettement (avec 1 504 interventions pour 20,17 M€). Elle est suivie par Provence-Alpes-Côte d'Azur (142 interventions pour 1 M€), puis Rhône-Alpes, (134 interventions également mais pour 1,69 M€) : ces chiffres bruts reflètent le tissu économique du secteur du livre.

Soucieuse d'améliorer l'action de l'établissement dans ce domaine et attentive à corriger les disparités qu'il révèle, le CNL a entrepris de mener des déplacements *in situ* (dans les librairies, bibliothèques et manifestations littéraires), afin de mieux répondre aux attentes par une connaissance concrète des territoires en relation avec les acteurs locaux.

Enfin, et pour compléter ce tableau géographique, on ne saurait trop souligner que cette action doit être associée au soutien que le CNL apporte aux auteurs, traducteurs, éditeurs et libraires français ou francophones, domiciliés à travers le monde (278 interventions pour 1,56 M€).

Le projet de réforme

Sur la base des différents rapports d'inspection, notamment celui de la Cour des Comptes, le CNL a lancé, aussi bien en interne qu'en externe, une concertation en vue d'améliorer ses dispositifs d'intervention dans le sens d'une modernisation et d'une simplification.

Les travaux ont consisté en deux études : l'une relative à la perception du CNL par ses bénéficiaires, potentiels et réels, menée par un cabinet d'étude de la société BVA auprès de 10 000 personnes et organismes (18% de retour), l'autre concernant le rôle et les missions des commissions conduite par le CNL auprès de 538 personnes, actuels et anciens membres de commissions au cours des cinq dernières années (30% de retour).

Ces enquêtes ont été complétées par des entretiens avec les personnalités importantes pour le CNL, tels que les anciens présidents-directeurs du livre, ainsi que les membres du conseil d'administration. Une consultation interne des services a également été menée.

Sur le fond, les grandes lignes de cette réforme sont les suivantes :

- simplification de l'appareil de soutien ;
- Articulation de l'action du CNL autour de 6 champs : écrire, publier, diffuser, promouvoir, numériser et entreprendre ;
- Définition de quatre modes de soutien : bourse, subvention, prêt et partenariat ;
- Distinction du rôle des instances de consultation : commission, comité et collège d'experts.

Cette réforme a été votée par le Conseil d'administration du 12 mars 2012, sa mise en œuvre a été suspendue à la demande du ministère afin d'élargir la concertation.

Des économies réalisées en fonctionnement

Depuis 2010, l'établissement s'est assigné des objectifs d'économie de fonctionnement, avec la mise en place d'une véritable politique d'achat et l'élaboration de tableaux de bord de gestion permettant de piloter les dépenses au plus près. Les résultats en 2012 sont plutôt positifs et montrent bien que cette préoccupation est au cœur de la démarche de gestion des équipes du CNL. En matière de charges de fonctionnement, l'entretien du bâtiment, diverses réparations, ainsi que l'amélioration des systèmes et réseaux informatiques ont

généralisé des coûts de maintenance plus élevés qu'en 2011. Malgré cela, d'importantes économies ont été réalisées atteignant -18%.

Ces économies ont concerné plus particulièrement les achats de fourniture, les frais de déplacement et de réception mais également l'ensemble des postes liés à la communication (conception graphique, impression). En effet, de plus en plus de documents de communication sont conçus en interne permettant de limiter considérablement le recours à un prestataire extérieur. Les dépenses de graphisme et d'impression ont ainsi diminué de près de 60%. De même, les frais de réception et de déplacement ont fait l'objet d'une attention soutenue qui a conduit à une économie sur ce compte de -32% entre 2011 et 2012.

Favoriser les talents des auteurs et des traducteurs

406 aides aux auteurs et aux traducteurs pour un montant de 2,58M€

1 256 aides aux éditeurs (hors revues) pour un montant de 9,49M€

273 aides aux revues pour un montant de 1,15M€

186 auteurs ont bénéficié d'une bourse pour mener à bien un projet d'écriture personnel pour 1,63M€

dont 7 années sabbatiques (28 000 € chacune)

45 bourses de création (14 000 € chacune)

95 bourses de création (7 000 € chacune)

39 bourses de découverte (3 500 € chacune)

10 auteurs ont reçu un crédit de préparation pour un montant total de 44 500 €

28 auteurs ont obtenu un crédit de résidence pour mener à bien un projet d'écriture personnel et participer à un programme de rencontres publiques (montant moyen alloué : 5 357 €)

102 traducteurs, français et étrangers, ont bénéficié d'une aide en 2012 pour un total de 342 500 €

Si, chaque année, une majorité des auteurs qui se retrouvent dans les premières sélections des prix ont bénéficié en amont d'une aide du CNL, l'année 2012 a été particulièrement riche dans ce cas de figure. En témoignent le Prix Médicis décerné à Emmanuelle Pireyre pour *Féerie générale* (éditions de l'Olivier), le Prix Renaudot à Scholastique Mukasonga pour Notre-Dame du Nil (Gallimard) ou Le Goncourt de la poésie à l'auteur belge Jean-Claude Pirotte pour l'ensemble de son œuvre.

On constate sur l'ensemble des domaines d'intervention et des commissions pilotés par le secteur de la Création (auteurs, traducteurs, éditeurs), que le nombre de demandes a baissé d'un peu moins de -10% (seules les revues connaissent, une très légère augmentation de +0,63%). Cela dit, le taux de satisfaction est en légère hausse par rapport à 2011 (+2,42%) et dépasse la barre des 60% (59,23% en 2011, 61,65% en 2012). Le même phénomène touche le secteur de la traduction par rapport à 2011: -15% de demandes, et un taux de satisfaction en augmentation (+5,21%).

Le CNL soutient les auteurs et les traducteurs selon trois dispositifs : l'aide à la création, l'assistance culturelle et l'accompagnement professionnel. Hors les « années sabbatiques » et les « crédits de préparation », 179 bourses de création

ont été attribuées aux auteurs pour un montant de 1,5M€, dont 45 de 14000 € chacune, 95 de 7 000 € chacune, et 39 de 3 500 € chacune. Les premières ont pour finalité de permettre à des talents confirmés de continuer leur œuvre ; les dernières, dites de « découverte » ont pour but de permettre aux jeunes talents de s'affirmer.

Les années sabbatiques visent pour leur part à donner à des auteurs reconnus la liberté nécessaire à l'élaboration d'un projet majeur en leur octroyant une bourse significative de 28 000 €. Sept auteurs en ont bénéficié cette année, défendant des genres différents : Christian Oster (roman), Olivier Josso (bande-dessinée), Malika Ferdjoukh, Bernard Granger (littérature jeunesse) et particulièrement la poésie, avec trois auteurs soutenus : Matthieu Messagier, Pascal Commère et Eugène Sawitzkaja. Les crédits de préparation financent quant à eux une partie des frais occasionnés par un projet d'écriture. En 2012, 10 auteurs en ont bénéficié pour un montant de 44 500 €.

Les crédits de résidence favorisent à la fois la mobilité des auteurs et leur travail avec des publics spécifiques, en synergie avec des institutions d'accueil locales. Les résidences se déploient sur l'ensemble du territoire : on dénombre en 2012, 28 auteurs soutenus en résidence dans 11 régions (20 départements) pour un total de 150 000 € ; 24 partenaires dont la médiathèque Léo Ferré de Grigny (Rhône), la Maison de la poésie de Rennes (Ille-et-Vilaine), Les écoles laïques de St Paul 3 Châteaux (Drôme), et l'association La pensée sauvage dans les (Vosges). La littérature étrangère a été particulièrement bien représentée par plus d'un tiers des bénéficiaires. Le rayonnement international est d'autant plus précieux dans ce cadre, qu'il allie création littéraire et rencontres, que tous les auteurs étrangers sont tenus d'avoir été publiés en français.

La Bourse Cioran, d'un montant de 12 000 €, créée grâce au legs de Simone Boué sur les droits d'auteurs de l'œuvre d'Emil Cioran permet à un auteur de mener à bien un projet d'essai. Celle-ci a été attribuée en 2012 à Mathieu Terence pour son projet d'essai sur « L'esprit du dandysme » comme « figure politique et métaphysique qui incarne d'une part un défi aux normes du monde et de la société, d'autre part un défi à la mort ».

Concernant les traducteurs, le principe de réciprocité, d'accueil et de découverte des littératures étrangères guide l'action du CNL dans le domaine de la traduction (vers le français ou vers une langue étrangère). Les crédits de traduction visent à améliorer le financement d'un travail particulièrement difficile. En 2012, 8 ont été accordés à des traducteurs français pour un montant moyen de 1 563 € et un total de 12 500 €, tandis que les traducteurs étrangers ont bénéficié de 84 bourses de séjour pour un montant total de 310 009 €, soit un montant moyen de 3 691 €. De manière notable, un certain nombre d'entre eux venait du Brésil, de Russie et plus significativement de Chine et d'Inde.

En outre, la question de la transmission est toujours au cœur des préoccupations du CNL. Ainsi, du 2 au 12 juillet 2012 s'est déroulé un programme d'échange de traducteurs turcs et français dans le cadre de la convention signée en 2011 avec la Turquie (5 jeunes traducteurs français et 5 jeunes traducteurs turcs qui ont profité de crédits de résidence à hauteur de 2 000 € chacun). Suite à ce travail, paraîtra en août 2013 une anthologie de la littérature turque : *Sur les rives du soleil. Écrivains de Turquie*, aux éditions Galaade, regroupant les inédits des ateliers et quelques textes d'auteurs confirmés (Enis Batur, Yiğit Bener, Leylâ Erbil entre autres) pour rendre compte de la diversité et des différentes générations en jeu.

Appuyer l'exigence de qualité des éditeurs de livres et revues

35 aides au titre de la politique numérique

(numérisation de documents sous droits + conventions) pour 161 370 €

543 subventions à l'édition pour 1 610 559 €

(édition, préparation, iconographie, édition électronique)

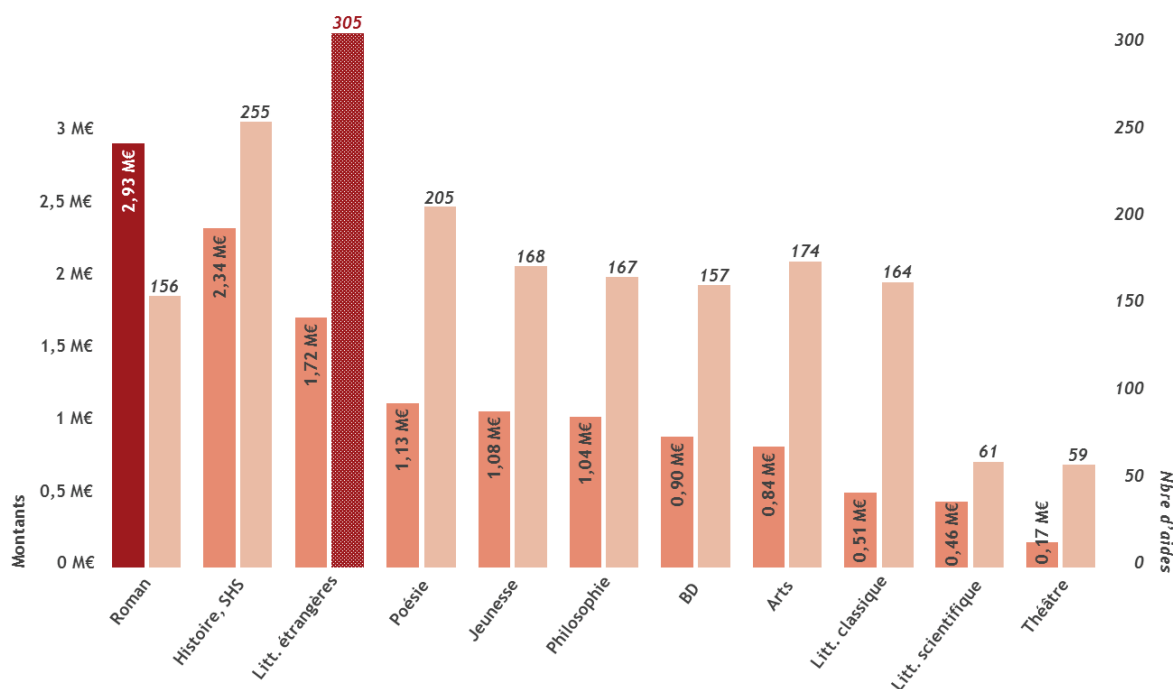
309 subventions à la traduction d'une langue étrangère vers le français, pour 1 618 459 €

283 aides à la traduction du français vers une langue étrangère, pour 820 784 €

Les dossiers sont répartis par commissions thématiques représentatives des secteurs éditoriaux : roman, littérature classique, littératures étrangères, philosophie, histoire-SHS, littérature scientifique et technique, arts, poésie, théâtre, jeunesse, bande-dessinée.

Répartition des aides ventilables par thématiques

Tri par ordre décroissant de montant : estimation à partir d'une ventilation sur l'ensemble des aides du CNL
13,11 M€ ventilés, sur les 29,63 M€ alloués au total (23,63 M€ alloués hors Politique numérique-BnF)



En 2012, sur les 29,6M€ alloués au total, les tableaux montrent un soutien continu et consolidé aux secteurs dits de « rotation lente ». C'est-à-dire, selon la classification Dewey, les secteurs arts et bibliophilie, littérature classique, littératures étrangères, littérature scientifique et technique, philosophie, poésie, sciences humaines et sociales, théâtre. Tous les champs couverts par le CNL relèvent en effet de ce type de production, à l'exception du roman, de la jeunesse et de la bande dessinée.

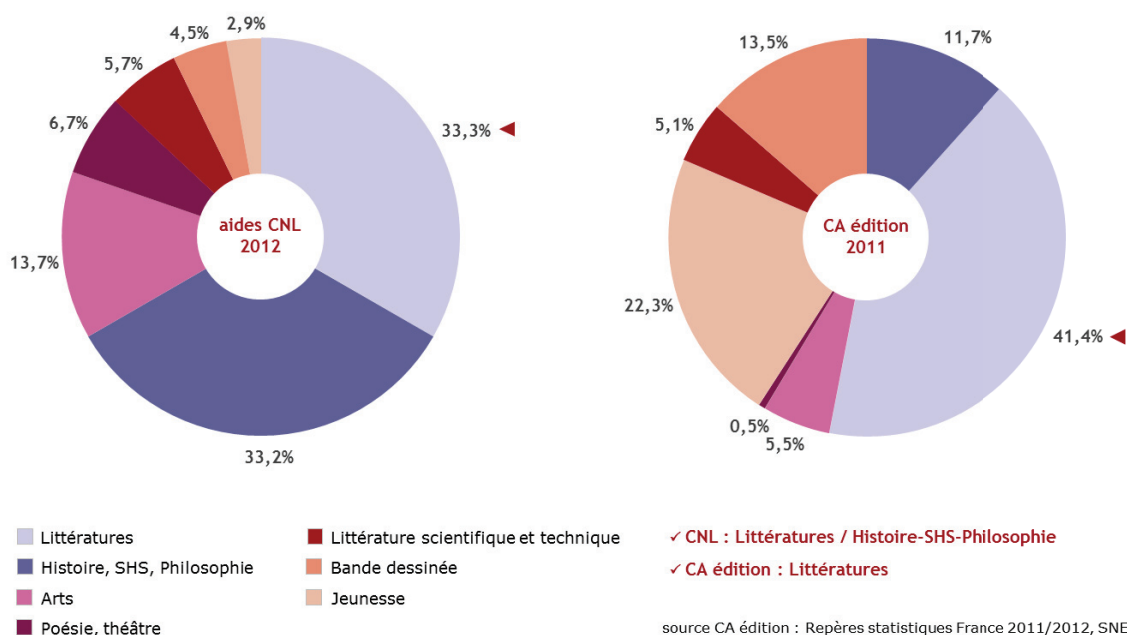
Si l'on veut comparer avec les chiffres d'affaires sectoriels dégagés par l'édition française, il ne faut pas oublier la part du chiffre d'affaires de l'édition provenant de secteurs non aidés par le CNL (scolaire, dictionnaires, encyclopédies, atlas, pratique, voyage, tourisme, actualité, religion, ésotérisme).

Enfin, sur cette base, et pour être en phase avec la classification du SNE, les regroupements suivants ont été opérés : le domaine « Littératures » comprend les littératures étrangères, le roman, la littérature classique ; le domaine « Histoire et sciences humaines » comprend les sciences humaines, la philosophie et la psychologie ; les domaines « poésie » et « théâtre » sont joints.

Part des secteurs éditoriaux

✓ au sein des aides 2012 allouées par le CNL à l'édition (éditeurs + revues, en % de valeur)

✓ dans le chiffre d'affaires 2011 de l'édition française (uniquement sur les secteurs couverts par le CNL, en % de valeur)



On voit dès lors que les secteurs les plus aidés à l'édition par le CNL pèsent proportionnellement moins lourds dans le chiffre d'affaires de l'édition. En effet, « Histoire, SHS, Philosophie » comptent pour 33,2 % dans les aides du CNL, mais pour 11,7 % du chiffre d'affaires de l'édition, soit une différence de +21,5 points ; « Poésie-Théâtre » comptent pour 6,7 % dans les aides du CNL pour 0,5 % du chiffre d'affaires de l'édition, soit une différence de +6,2 points ; « Arts » comptent pour 13,7 % dans les aides du CNL, mais pour 5,5 % du chiffre d'affaires de l'édition, soit une différence de +8,2 points. Seules les parts de la littérature scientifique et technique dans les aides du CNL (5,7 %) et le CA de l'édition (5,1 %) sont approximativement égales.

À l'inverse, les différences de -19,4 points en jeunesse (CNL : 2,9 % ; CA édition : 22,3 %), de -9 points en bande dessinée (CNL : 4,5 % ; CA édition : 13,5 %) et de -8,1 points en littératures (CNL : 33,3 % ; CA édition : 41,4 %) valent d'être interprétées : dans ces secteurs de haut flux où se côtoient rotation rapide et rotation lente, elles marquent la concentration du CNL sur son soutien à la qualité et la diversité. C'est cette approche sélective qui explique les variations de 2012, les littératures étant par exemple en hausse de +4,1 % et la bande dessinée de +1,6%.

En 2012, les revues, qui relèvent également de l'édition, ont représenté 9,8% des aides et 3,88% des montants. Ce sont ainsi 276 revues couvrant tous les domaines en fiction comme en non-fiction qui ont reçu une aide au fonctionnement, pour un total de 1 148 107 €.

Enfin, le CNL contribue activement à l'adaptation de l'univers des revues aux nouveaux modes de diffusion qui sont particulièrement propices à son développement : 35 aides à la numérisation pour 161 370 € ont été ainsi distribuées en 2012. Le Centre national du livre a signé en septembre 2011 une convention de partenariat avec le portail CAIRN.info - dont il est l'un des financeurs historiques - et les principaux éditeurs de revues. La sélection des revues a eu lieu en 2012 par le comité scientifique afin de déterminer quelles revues seront traduites et diffusées sur le portail. Ce plan massif de traduction, sous forme numérisée, de sélections d'articles de revues de référence d'expression française en anglais est destiné à s'étendre, selon une perspective multipolaire et multilingue, aux principales langues véhiculaires mondiales.

Accompagner les métiers

En 2012, le CNL a continué de commander des rapports à des personnalités qualifiées, afin d'améliorer son action le cas échéant. C'est ainsi qu'un rapport a été commandé à Gilles Cohen-Solal sur le système français de l'office et un second à Pierre-Marc de Biasi sur la numérisation des archives littéraires.

	Nombre de demandes			Nombre d'aides			Montants alloués			Demandes			Aides			Montants		
	2010	2011	2012	2010	2011	2012	2010	2011	2012	10/11	11/12	10/12	10/11	11/12	10/12	10/11	11/12	10/12
Total des interventions	4 401	4 580	4 218	2 978	2 999	2 800	26 785 930 €	29 328 975 €	29 626 605 €	4,1%	-7,9%	-4,2%	0,7%	-6,6%	-6,0%	9,5%	1,0%	10,6%
Auteurs et traducteurs	779	826	742	433	432	404	2 790 367 €	2 840 465 €	2 528 222 €	6,0%	-10,2%	-4,7%	-0,2%	-6,5%	-6,7%	1,8%	-11,0%	-9,4%
Bourses	688	739	645	357	360	329	2 445 187 €	2 515 745 €	2 232 822 €	7,4%	-12,7%	-6,3%	0,8%	-8,6%	-7,8%	2,9%	-11,2%	-8,7%
Assistance culturelle	91	87	97	76	72	75	345 180 €	324 720 €	295 400 €	-4,4%	11,5%	6,6%	-5,3%	4,2%	-1,3%	-5,9%	-9,0%	-14,4%
Editeurs et Revues	2 612	2 574	2 376	1 777	1 687	1 531	9 042 238 €	10 107 135 €	7 991 682 €	-1,5%	-7,7%	-9,0%	-5,1%	-9,2%	-13,8%	11,8%	-20,9%	-11,6%
Subventions à l'édition (crédits de préparation, subventions publications, opérations particulières...)	1 075	1 012	981	670	641	559	2 451 700 €	2 283 761 €	1 753 759 €	-5,9%	-3,1%	-8,7%	-4,3%	-12,8%	-16,6%	-6,8%	-23,2%	-28,5%
Intraduction	587	595	528	359	358	318	1 617 491 €	1 767 638 €	1 684 479 €	1,4%	-11,3%	-10,1%	-0,3%	-11,2%	-11,4%	9,3%	-4,7%	4,1%
Extraduction	515	494	435	384	313	279	763 485 €	807 786 €	820 784 €	-4,1%	-11,9%	-15,5%	-18,5%	-10,9%	-27,3%	5,8%	1,6%	7,5%
Prêts à la publication	22	3	1	2	2	0	17 900 €	8 400 €	0 €	-86,4%	-66,7%	-95,5%	0,0%	-100,0%	-100,0%	-53,1%	-100,0%	-100,0%
Prêts économiques	7	9	6	7	7	6	435 000 €	468 500 €	161 000 €	28,6%	-33,3%	-14,3%	0,0%	-14,3%	-14,3%	7,7%	-65,6%	-63,0%
Numérisation (préparation multimédia, sites internet, Politique numérique éditeurs)	83	156	106	64	99	93	2 520 112 €	2 981 835 €	2 422 953 €	88,0%	-32,1%	27,7%	54,7%	-6,1%	45,3%	18,3%	-18,7%	-3,9%
Revues (y compris numérisation et conventions)	323	305	319	291	267	276	1 236 550 €	1 789 215 €	1 148 707 €	-5,6%	4,6%	-1,2%	-8,2%	3,4%	-5,2%	44,7%	-35,8%	-7,1%

250 aides à la valorisation des fonds : VAL, pour 1,1M €
2 aides aux organisations professionnelles : ADELIC (Association pour le développement de la librairie de création), AILF (Association Internationale des libraires francophones) pour 447 000
3 aides au groupement des librairies : Ensemble, ARLSEF, Un livre une rose, pour 38 000 €
31 prêts et avances directes pour 1 307 000 €
1 prêt pour Libr'Est de 200 000 €
32 aides pour l'achat de livres pour les librairies françaises 306 000 €
103 aides pour l'achat de livres pour les librairies à l'étranger pour 474 445 €
250 aides pour l'accompagnement à la diffusion en librairie pour 1 087 000 €

Une contribution décisive à la vie de la librairie

Le CNL accompagne les librairies sur le territoire et les librairies francophones à l'étranger. Cette aide représente 3,96 M€ pour 425 aides. Plus particulièrement, en 2012, le CNL a accru significativement son soutien aux librairies implantées sur le territoire national (+62%), en consacrant au total 3,5M€ à l'ensemble des acteurs et projets - individuels et collectifs - de ce secteur. Les aides accordées directement à 289 librairies, généralistes pour 80% d'entre elles, dans le cadre de projets et au titre de leur activité, ont atteint à elles seules 2,7M€, contre 1,81M€ en 2011, soit une très forte hausse (+45%).

Les aides économiques – c'est-à-dire les prêts et subventions accordés lors de créations, de projets de développement, de modernisation ou de reprises de librairies – ont mobilisé 1,6M€ (+ 130%), dont 0,3M€ en subvention, soit davantage que le total des aides accordées les deux années précédentes. En 2012, 42 librairies ont bénéficié d'une aide économique contre 26 en 2011. Ceci s'explique à la fois par un plus grand nombre de demandes et d'interventions et, plus particulièrement, par 6 dossiers majeurs soutenus à hauteur de 100 000 € et plus. L'intervention du CNL, souvent conjointement à celle de l'ADELIC, a permis la reprise de plusieurs librairies importantes dont : *Coiffard* à Nantes, *Atout livre* à Paris, *L'Alinéa* à Martigues, *Le Pavé dans la mare* à Elancourt, *L'autre rive* à Nancy, *L'autre monde* à Avallon, *Gens de la lune* et *Le Cyprès* à Nevers.

Le CNL a accompagné en 2012 plusieurs créations de librairies (*À la librairie* à Bobigny, *L'Attrape cœur* à Paris, *Des vagues et des mots* à Ouistreham, *Les papiers bavards* à Audincourt), des opérations d'agrandissement et de modernisation (*Passages* à Lyon, *Le Rideau rouge* à Paris, *Le Point de côté* à Suresnes, *Le Préau* à Metz, *La voix au chapitre* à Lyon, *Les Arcades* à Lons Le Saunier et *La Passerelle* à Dôle). L'aide sous forme de subventions pour la mise

en valeur des fonds a bénéficié à 250 librairies pour un montant de 1,1M€. Le CNL a renouvelé son soutien financier à l'ADELC (390 000 €).

L'échec du portail 1001libraires.com a nécessité, en accord avec les professionnels, un complément de financement afin de pouvoir solder le passif constaté.

Des outils d'observation de la librairie

Soucieux de mettre à disposition des librairies des solutions techniques à même de leur donner une plus grande visibilité sur internet et la possibilité d'offrir à leur clientèle des livres en version numérique, le CNL a soutenu les portails leslibraires.fr, porté par la librairie brestoise Dialogues, la librairie.com, par La Générale Libr'est, et Tea (The Ebook Alternative), par Decitre. Enfin, une aide a été accordée au groupement Libraires ensemble, qui fédère dans toute la France 35 librairies indépendantes, pour le développement de son outil Infocentre.

L'année 2012 a constitué une étape importante pour le label LiR, que le CNL instruit pour le compte du ministère de la Culture et de la Communication, dans la mesure où la quasi-totalité des librairies labellisées en 2009 pour trois ans devaient solliciter son renouvellement. Le décret du 23 août 2011 élargit le périmètre du label : s'ajoute les Librairies de référence aux Librairies indépendantes de référence. 500 demandes ont été examinées, la ministre de la Culture en a labellisées 376 librairies, dont 47 nouvellement labellisées.

Afin de compléter la réflexion autour de la place des libraires face au numérique, le CNL est en contact avec les professionnels pour accompagner les projets collectifs fédérateurs. Le CNL a développé une base de données enrichie, intégrant aussi bien la dimension territoriale que les données financières et socio-économiques. Ainsi, le CNL dispose d'un échantillon couvrant environ 1 600 points de vente : 1 000 librairies indépendantes soutenues par le CNL, l'ADELC ; 220 librairies d'enseigne incontournables (Chapitre, Gibert, Furet du Nord, Decitre et 120 Maisons de la presse) et 400 GSS (FNAC, Virgin, Cultura, Espaces culturels Leclerc).

Enfin, il reste à mettre en place un outil permettant d'effectuer, d'une part, la mise à jour annuelle de l'agrégation des bases susmentionnées et, d'autre part, l'extraction des données, leur analyse et leur visualisation cartographique à la demande.

Poursuivre l'aide aux bibliothèques

- 1^e aide au volet patrimonial de la politique numérique pour 6 000 000 €
- 133 aides aux projets thématiques pour 502 572 €
- 51 aides à la constitution d'un premier fonds pour 668 400 €
- 96 aides aux bibliothèques municipales pour un total de 568 979 €
- 16 aides aux bibliothèques universitaires pour un total de 109 310 €
- 30 aides aux bibliothèques intercommunales pour un total de 292 560 €

Les bibliothèques sont des vecteurs essentiels de la diffusion du livre et de la lecture sur l'ensemble du territoire. À cet égard, la forte hausse des aides attribuées en 2012 par rapport aux années précédentes (1,2M€ contre 0,7M€ en 2011), résulte d'une meilleure information des structures susceptibles d'être accompagnées par le CNL (déplacements en région pour rencontrer les acteurs locaux). Le nombre de dossiers soutenus augmente de 14% (184, contre 162 en 2011) et le montant moyen de la subvention accordée plus encore, avec une hausse de 43% (6 364 € contre 4 438 € en 2011).

L'année 2012 marque une inflexion notable de la politique du CNL dans ce domaine, que les membres d'une commission « Diffusion » renouvelée ont soutenu de tout leur professionnalisme. Outre cette forte augmentation du montant global des subventions accordées, il importe de noter que celle-ci profite d'abord aux bibliothèques municipales et intercommunales, l'accompagnement du CNL passant de 387 000 € en 2011 à 862 000 € en 2012, marquant ainsi l'attachement de l'établissement à la dimension territoriale de sa mission. Les bibliothèques d'établissements pénitentiaires sont les autres grands bénéficiaires de l'augmentation des aides. Elles font plus que quadrupler (de 25 000 € en 2011 à 112 000 € en 2012), rejoignant l'objectif de soutenir à l'avenir plus fortement la lecture publique à destination des publics empêchés et des zones défavorisées.

Une analyse des dispositifs existants est en cours, à plusieurs desseins. Il apparaît judicieux de concevoir un dispositif adapté aux spécificités des bibliothèques d'établissements pénitentiaires : dans cette perspective, la convention triennale conclue à l'automne 2012 avec l'E .P. de Fresnes a valeur expérimentale. Le rôle du CNL à l'égard des bibliothèques universitaires doit également faire l'objet d'un réexamen. Enfin, il convient de s'interroger sur une extension de l'aide à l'acquisition de livres numériques par les bibliothèques.

	Nombre de demandes			Nombre d'aides			Montants alloués			Demandes			Aides			Montants		
	2010	2011	2012	2010	2011	2012	2010	2011	2012	10/11	11/12	10/12	10/11	11/12	10/12	10/11	11/12	10/12
Librairies	438	551	544	307	419	421	2 524 163 €	2 202 665 €	3 515 160 €	25,8%	-1,3%	24,2%	36,5%	0,5%	37,1%	-12,7%	59,6%	39,3%
En France :	323	414	404	233	315	318	2 223 500 €	1 865 000 €	3 040 715 €	28,2%	-2,4%	25,1%	35,2%	1,0%	36,5%	-16,1%	63,0%	36,8%
... Catalogues thématiques	3	3	0	3	3	0	12 000 €	24 000 €	0 €	0,0%	-100,0%	-100,0%	0,0%	-100,0%	-100,0%	100,0%	-100,0%	-100,0%
... Fonds thématiques	0	0	0	0	0	0	0 €	0 €	0 €	#DIV/0!	#DIV/0!	#DIV/0!	#DIV/0!	#DIV/0!	#DIV/0!	#DIV/0!	#DIV/0!	#DIV/0!
... Création de premier stock	37	37	41	22	20	32	218 500 €	193 500 €	306 000 €	0,0%	10,8%	10,8%	-9,1%	60,0%	45,5%	-11,4%	58,1%	40,0%
... Prêts économiques	23	30	33	15	19	32	1 113 000 €	493 500 €	1 507 000 €	30,4%	10,0%	43,5%	26,7%	68,4%	113,3%	-55,7%	205,4%	35,4%
... Sites internet/Pol. numérique librairies	1	0	4	1	0	4	38 000 €	0 €	140 715 €	-100,0%	#DIV/0!	300,0%	-100,0%	#DIV/0!	300,0%	-100,0%	#DIV/0!	270,3%
... Librairies dans les salons	0	0	0	0	0	0	0 €	0 €	0 €	#DIV/0!	#DIV/0!	#DIV/0!	#DIV/0!	#DIV/0!	#DIV/0!	#DIV/0!	#DIV/0!	#DIV/0!
... Mise en valeur des fonds en librairie	259	344	326	192	273	250	842 000 €	1 154 000 €	1 087 000 €	32,8%	-5,2%	25,9%	42,2%	-8,4%	30,2%	37,1%	-5,8%	29,1%
A l'étranger	115	137	140	74	104	103	300 663 €	337 665 €	474 445 €	19,1%	2,2%	21,7%	40,5%	-1,0%	39,2%	12,3%	40,5%	57,8%
Divers Diffusion	3	35	37	3	12	22	73 605 €	383 994 €	767 824 €	1066,7%	5,7%	1133,3%	300,0%	83,3%	633,3%	421,7%	100,0%	943,2%
Bibliothèques	228	191	210	200	162	184	738 157 €	718 680 €	1 170 972 €	-16,2%	9,9%	-7,9%	-19,0%	13,6%	-8,0%	-2,6%	62,9%	58,6%

107 aides aux animations littéraires en région pour 2 159 000 €
6 nouvelles aides pour un montant de 24 500 €
5 biennales pour un montant de 126 000 €
23 aides aux animations dans le cadre du Printemps des poètes pour 78 000 €

Mailler le territoire grâce à la vie littéraire

Les manifestations littéraires (salon, fête du livre, festival, rencontres littéraires et professionnelles...) sont une expression éminente de la vie du livre. Le soutien du Centre national du livre à la Vie littéraire vise à favoriser la rencontre entre les auteurs et leurs publics, en association avec les autres professionnels de la chaîne du livre : traducteurs, éditeurs (en veillant à ce que la petite édition soit dûment représentée), libraires et bibliothécaires.

La structuration territoriale des aides du CNL découle d'une répartition décidée entre les DRAC et l'établissement depuis cinq ans. Le CNL intervient sur des événements limités dans le temps, de rayonnement national et/ou international. Il a également introduit une certaine ouverture puisque 27 nouvelles manifestations ont été aidées entre 2008 et 2011.

La carte des manifestations littéraires reflète une couverture territoriale aussi complète que possible. L'expertise et l'évaluation des manifestations aidées par le CNL ont été systématisées et conduites régulièrement depuis 2006 en concertation avec les conseillers pour le livre, par des déplacements des agents. Ces échanges réguliers avec les structures subventionnées, les DRAC et les organisateurs permettent de prendre en compte les spécificités locales et régionales pour une répartition plus cohérente des aides attribuées.

Tous les genres sont représentés dans les manifestations soutenues par le CNL. 46% des manifestations aidées sont dédiées à la littérature générale, mais d'autres genres, parmi lesquels la poésie, les sciences humaines et la littérature pour la jeunesse représentent près de 30 % du total des soutiens. Les aides de l'année 2012 s'échelonnent de 2 500 € à 125 000 €. Le montant moyen d'une aide est de 20 177 €. 11 structures, bénéficient d'un soutien égal ou supérieur à 50 000 €.

Parmi les 107 manifestations aidées au titre de la vie littéraire, 88 ont invité au total 2 542 auteurs français (soit 3 290 interventions). Les romanciers français sont les plus présents dans les manifestations (821), suivis par les essayistes (766), les auteurs et illustrateurs de jeunesse (411) et, enfin, par les poètes (172). Il convient de noter la très forte représentation d'auteurs étrangers puisque 958 d'entre eux ont été accueillis dans les manifestations soutenues par le CNL en 2012, parmi lesquels près de 250 auteurs anglo-saxons.

Garantir les structures et les événements nationaux

L'établissement concourt aussi au soutien de structures à vocation nationale qui constituent à la fois des lieux de ressources et d'action en faveur de la lecture. Le Printemps des poètes et La Maison des écrivains et de la littérature (MEL) y figurent en premier lieu, ces associations étant par ailleurs également subventionnées par le ministère de l'Éducation nationale.

Soutenue à hauteur de 714 000 €, la MEL a vocation à diffuser la création littéraire contemporaine et patrimoniale. Elle permet un échange avec le public, en l'organisant des rencontres en milieu scolaire, l'éducation artistique faisant partie des priorités ministérielles. On peut citer des programmes tels que « L'Ami littéraire », « Le Temps des écrivains à l'université », « À l'école de l'écrivain », ou « Des mots partagés ». Elle offre aux écrivains un lieu d'accueil et un centre de ressources.

Le Printemps des poètes a pour ambition de promouvoir la poésie par le biais d'une opération fédératrice et thématique auprès du grand public et du milieu scolaire sur un thème nouveau chaque année. L'événement réunit des poètes de sensibilités et d'écoles différentes, ce qui en constitue la principale qualité. L'aide du CNL au Printemps des poètes se décompose en une subvention à l'association de 272 000 € et de 23 aides aux organisateurs d'événements dans le cadre de la manifestation pour un montant de 78 000 €, soit un total de 350 000 € en 2012. Ce soutien illustre l'effort de l'établissement en faveur d'un secteur de création fragile et à rotation lente. Par ailleurs, le CNL accompagne, entre autres, l'académie Goncourt, le Forum d'Avignon, le Centre international de poésie, Marseille.

Le soutien au nouveau festival Mode d'emploi, organisé par la Villa Gillet a été l'occasion pour le CNL de signer une convention tripartite avec la région Rhône-Alpes et la DRAC, service déconcentré du ministère de la Culture en région. La Villa Gillet a créé un pôle de sciences humaines, sociales et de philosophie. L'objectif du festival Mode d'Emploi, est de réunir des philosophes, des auteurs de sciences humaines et sociales, des acteurs de la vie publique et associative et des artistes. Plus d'une centaine de rendez-vous ont été organisés. Ce partenariat expérimental avec les acteurs locaux autour d'une manifestation à l'ambition internationale se déroulant en région fera l'objet d'une évaluation.

Le CNL, lieu de rencontres

Les rendez-vous littéraires au CNL ont été développés. Au total se sont 54 « rencontres du CNL », 62 auteurs et 3 104 participants.

D'autres temps forts ont eu lieu au CNL :

- des débats consacrés aux revues de réflexion et de création l'Atelier du roman, puis la Revue des Deux Mondes ;
- une soirée autour de Jean Daniel, en présence de Dominique Schnapper, Hubert Védrine, Pierre Hassner et Pierre Nora ;

- une soirée Goncourt, à l'occasion de la parution de *Un siècle de Goncourt* (Gallimard), par Robert Kopp, en présence notamment de la présidente de l'Académie, Edmonde Charles-Roux ;
- un hommage à Pierre Benoit.

Le CNL est aussi le lieu d'accueil des professionnels. Marianne Levy-Rosenwald, médiatrice de l'édition publique, ayant remis son rapport sur l'édition publique et universitaire française, il a été organisé une journée de travail, laquelle a rassemblé plus de 75 professionnels de l'édition.

Une matinée de travail a été dédiée à la question de la diffusion de la poésie en France avec 70 professionnels de l'édition de poésie.

8 ateliers sur le livre numérique, en partenariat avec Livres Hebdo et Nonfiction.fr ont été tenus en présence de 130 personnes.

L'établissement a accueilli les conférences de presse de quatre manifestations soutenues par le CNL au titre de la Vie littéraire : Quais du polar, le Festival Est-Ouest, le Festival international de géographie, les Rencontres d'Aubrac.

Le CNL a accueilli la remise de trois prix: le Prix Max Jacob, le Prix des Maisons de la presse et le Prix du livre audio, la Plume de paon.

Le CNL est partenaires de manifestations nationales

Au salon du livre 2012, plus de 90 écrivains, poètes et philosophes, près de 85 professionnels, universitaires, traducteurs, éditeurs, interprètes et de nombreux journalistes des *media* partenaires de l'établissement (parmi lesquels, le *Magazine littéraire* et *Le Point*) sont intervenus sur le stand du CNL. Le CNL a organisé une soixantaine d'événements déclinés en deux cycles principaux. Les « Littératures japonaises », le Japon étant le pays invité d'honneur du Salon du livre de Paris 2012, et « L'Europe philosophe ». S'est tenue une série de rencontres professionnelles portant notamment sur le livre numérique. Le CNL a accueilli dans son auditorium de 350 places et son salon littéraire de 100 places, un public nombreux et varié.

Le CNL a renforcé son engagement auprès des métiers du livre tout au long du Salon du livre de Paris. Le CNL a permis à plus de 11 000 enfants de venir au Salon du livre dans le cadre de l'opération « Chèques lire », en relation avec le SNE, parrainé cette année par Camélia Jordana, en présence des présidents du SNE et du CNL. Le CNL a soutenu avec le BIEF les rencontres professionnelles franco-japonaises ; avec la SOFIA, celles consacrées au statut de l'auteur ; avec REED et l'ATLF, la journée des traducteurs ; avec la FILL, l'action territoriale ; avec l'AILF, la librairie francophone ; avec la SCELf, le centre de droits audiovisuels. Il a présenté également avec le Centre d'analyse stratégique (CAS, devenu depuis le Commissariat général à la stratégie et à la prospective) un rapport conjoint sur la numérisation.

Par ailleurs, le CNL a choisi un partenariat avec trois festivals de référence (le 23^e Festival Étonnants voyageurs, le 17^e Festival de la Correspondance de Grignan, le 23^e Festival international de géographie de Saint-Dié-des-Vosges), en participant aux débats, à la programmation.

Le CNL partenaire des medias au service du livre

La présence du livre dans les *media* constitue un défi permanent, tout particulièrement dans les *media* audiovisuels. Le livre est devenu trop peu présent sur les chaînes de télévision. L'une des missions du CNL consiste à faire connaître le monde du livre. Tel est le fil qui relie les différents partenariats audiovisuels conclus : *La Cité du livre*, coproduite avec la Chaîne parlementaire (LCP), diffusée sur LCP ; *Vice versa*, coproduite avec Audiovisuel extérieur de la France, diffusée sur FRANCE 24 (canal anglophone) ; *La Grande librairie*, diffusée sur France 5.

Dans le même esprit, le CNL a coproduit : *24h autour du livre*, coproduit avec France Culture ; la deuxième édition de la manifestation « Radio France fête le livre » s'est déroulée les samedi 24 et dimanche 25 novembre en partenariat avec le CNL ; le Centre national du livre et l'INA se sont associés dans la mise en place de 5 masters class sur l'évocation du livre à la télévision française.

	Nombre de demandes			Nombre d'aides			Montants alloués			Demandes			Aides			Montants		
	2010	2011	2012	2010	2011	2012	2010	2011	2012	10/11	11/12	10/12	10/11	11/12	10/12	10/11	11/12	10/12
Activités littéraires	334	375	298	251	259	227	4 182 425 €	4 117 836 €	4 502 750 €	12,3%	-20,5%	-10,8%	3,2%	-12,4%	-9,6%	-1,5%	9,3%	7,7%
Associations d'amis d'auteurs	83	79	81	77	74	71	165 000 €	157 000 €	147 500 €	-4,8%	2,5%	-2,4%	-3,9%	-4,1%	-7,8%	-4,8%	-6,1%	-10,6%
Animations littéraires en région	138	148	157	93	96	114	2 057 000 €	2 095 836 €	2 249 000 €	7,2%	6,1%	13,8%	3,2%	18,8%	22,6%	1,9%	7,3%	9,3%
Lire en fête / A vous de lire !	55	94	0	43	48	0	143 625 €	293 500 €	0 €	70,9%	-100,0%	-100,0%	11,6%	-100,0%	-100,0%	104,4%	-100,0%	-100,0%
Printemps des poètes (aides en commission, aide à l'association)	37	40	41	19	27	23	77 900 €	357 500 €	78 000 €	8,1%	2,5%	10,8%	42,1%	-14,8%	21,1%	358,9%	-78,2%	0,1%
Echanges littéraires internationaux*	7	3	0	5	3	0	197 000 €	167 000 €	0 €	-57,1%	-100,0%	-100,0%	-40,0%	-100,0%	-100,0%	-15,2%	-100,0%	-100,0%
Associations partenaires (activités permanentes d'animations littéraires, fonctionnement associations partenaires)	14	11	19	14	11	19	1 541 900 €	1 047 000 €	2 028 250 €	-21,4%	72,7%	35,7%	-21,4%	72,7%	35,7%	-32,1%	93,7%	31,5%

2012, LE NUMERIQUE

115 projets pour un montant de 9 220 032 € :
84 projets d'éditeurs pour 7 208 titres numérisés
7 projets de livres numériques enrichis
23 conventions pour un montant total de 802 424 €
4 projets vie littéraire et valorisation des contenus
4 projets de librairies numériques
1 projet plateforme de diffusion et de valorisation de revues
2 projets auteur/traduction
5 projets chaînes de production numérique et standard
3 portails thématiques
1 maison d'éditeur pure playeur
1 bibliothèque numérique
2 autres
BnF (numérisation, évolution de Gallica et œuvres indisponibles) pour 6M€

La numérisation représente un défi planétaire qui explique le fort engagement des pouvoirs publics auprès des industries culturelles afin de faire face à cette mutation. Le CNL a mission d'agir à cet effet dans le domaine du livre pour le compte du ministère de la Culture et de la Communication. Ce qu'il fait intensivement depuis 2007.

En 2012, l'établissement a amplifié son soutien à la numérisation et au développement d'une offre numérique légale. Après la distinction opérée depuis 2011 entre le « patrimonial » et le « marchand » il a conforté son action tout particulièrement s'agissant des projets expérimentaux de la création à la diffusion.

Le CNL poursuit son engagement auprès des éditeurs et des sociétés de services en ingénierie informatique qui initient des projets de livres numériques enrichis. Il soutient également les chaînes de numérisation comme les outils interprofessionnels (feuilleteurs, OPDS, Hub, etc.). Le CNL contribue ainsi à inventer le futur du livre et de la lecture dans l'ère du numérique.

Distinguer le patrimonial et le marchand

L'année 2012 a été consacrée à réorganiser ce soutien par la distinction entre les comités « patrimonial » d'un côté, « marchand » de l'autre. Elle a aussi permis d'innover afin de suivre les évolutions constantes des secteurs, en adaptant les dispositifs existants, en créant de nouveaux dispositifs, et en permettant, par le

biais de conventions, l'ouverture d'un volet expérimental qui correspond dans les faits à un budget de recherche et développement. Cela afin que les acteurs français du livre, dans leur ensemble et selon toutes les catégories, ne perdent pas en compétitivité dans un domaine particulièrement concurrentiel.

Instauré en 2011, le Comité de numérisation du patrimoine imprimé où sont représentées les tutelles et les deux opérateurs, a expertisé les demandes de la BnF pour l'exercice 2012. En raison d'une nouvelle demande portant sur les œuvres indisponibles, la subvention de 6 000 000 € a été accordée à la BnF : 3 411 000 € pour la numérisation du patrimoine imprimé, 890 000 € pour les développements de Gallica, 1 410 000 € pour la consolidation du système de préservation et d'archivage partagé et 289 000 € pour les dépenses liées à la constitution initiale de la base des œuvres indisponibles.

Affiner l'économie numérique

De son côté, la commission « économie numérique » a poursuivi son expertise des dossiers qui lui ont été soumis. Elle a retenu une grande partie des projets présentés pour la numérisation rétrospective (95 dossiers déposés, 84 retenus, soit un taux de satisfaction de 88% et 7 208 titres en 2012). Elle a, dans le même temps, proposé des adaptations des dispositifs afin d'accompagner la numérisation des œuvres documentaires. On constate que le développement et la normalisation des standards ePub, comme l'accroissement du parc des tablettes permettant une meilleure intégration de l'iconographie, ont incité les éditeurs à initier des programmes de numérisation pour leur fonds documentaire. Si, entre 2008 et 2011, le CNL avait principalement soutenu la numérisation de la littérature générale, en 2012 des projets plus complexes dans leur réalisation technique et plus onéreux (coûts iconographiques numériques) ont été présentés et ont pu être soutenus.

Permettre l'expérimentation et l'innovation

Le CNL a poursuivi son engagement auprès des éditeurs et des sociétés de services en ingénierie informatique souhaitant développer des projets de livres numériques enrichis, mais aussi des chaînes de numérisation comme des outils interprofessionnels (feuilleteurs, OPDS, Hub, etc.), le CNL contribue ainsi à inventer le futur du livre et de la lecture dans l'ère du numérique.

- 846 aides pour un montant de 6,3 M€
- 100 traducteurs étrangers aidés
- 183 éditeurs français soutenus pour des projets de traduction
- 180 éditeurs étrangers soutenus pour des projets de traduction
- 14 librairies ont obtenu l'agrément
- 70 librairies francophones, dans 50 pays, aidées pour 458 650 €

La promotion du livre français ne se limite pas à nos frontières. Le français demeure la seconde langue traduite dans le monde et ce sont 10 000 cessions de droit qui sont réalisées chaque année par les éditeurs français à leurs homologues étrangers. Le Centre national du livre accompagne le dynamisme des éditeurs français à l'international, ainsi que le rayonnement de la pensée française, par des aides à la traduction des œuvres de langue française sous droits vers les langues étrangères. L'édition française est très dynamique sur la scène internationale où elle réalise 25 % de son chiffre d'affaires. C'est donc naturellement que le CNL accompagne le livre français à l'étranger. Par souci de réciprocité et de diversité, il favorise la connaissance des littératures étrangères en France.

Si l'on compte l'ensemble des dispositifs qui ont trait à l'étranger, ce sont 846 aides, pour plus de 6,3 M€, que le CNL a consacré à l'international en 2012. Le CNL associe une logique économique de soutien aux acteurs de terrain et une logique culturelle de coopération avec ses homologues institutionnels afin de favoriser la diffusion à la fois de la production française du livre et du modèle français du livre.

Le dispositif d'aide à la traduction en langue étrangère, réformé en 2010, a poursuivi pleinement ses effets en 2012. Rappelons qu'il ne prenait en compte que les coûts de traduction, et s'étend désormais aux frais de cessions de droits (texte et image) pour les œuvres dont la masse textuelle ne constitue pas une part suffisamment importante pour représenter la prise de risque principale de l'édition (poésie, théâtre, jeunesse, bande dessinée, beaux-arts). Par ailleurs, et afin de mettre le dispositif en conformité avec les objectifs généraux de l'établissement, il est désormais uniquement réservé aux œuvres dont la qualité littéraire et scientifique, ainsi que la qualité de la traduction, sont incontestables. À l'instar des aides aux auteurs et à l'édition, tous les projets sont désormais soumis à lecture en plus de l'expertise de la commission.

Le CNL soutient également les différents acteurs du livre français à l'étranger : près de 100 traducteurs étrangers aidés, 150 éditeurs français et 180 étrangers soutenus pour des projets de traduction, les traducteurs qui souhaitent mener à bien un projet de traduction du français vers une langue étrangère, peuvent prétendre aux bourses de séjour (1 à 6 mois). De plus, concourant à la présence

du livre français à l'international, plus de 60 librairies commercialisant du livre français à l'étranger sont soutenues. Enfin, l'agrément « librairie francophone de référence » mis en place en 2010 par le CNL a été accordé à 14 librairies supplémentaires en 2012, soit un total de 83 librairies concernées en trois ans. En 2012, 70 librairies, situées dans 50 pays répartis sur tous les continents, ont bénéficié de 101 aides différentes dont Parenthèses à Hong-Kong, Las Mil y Una Hojas à Buenos Aires, Argentine, Clairafrique à Dakar, Sénégal, Kyralina à Bucarest, Roumanie, Librairie Omeisha à Tokyo, Japon.

Les partenariats engagés avec la Turquie, la Tunisie, la Grèce, la Russie en 2010 ont été poursuivis en 2011 et en 2012, grâce aux programmes de professionnalisation des acteurs du livre à l'étranger, notamment l'organisation de séminaires de traducteurs et de libraires francophones, de rencontres professionnelles d'éditeurs, de transferts d'ingénierie culturelle. De nouveaux partenariats ont été développés avec la Roumanie (Institut culturel roumain). De même, avec le Brésil (Fondation de la bibliothèque nationale du Brésil), autour de projets en faveur de la traduction et d'expertise pour la création d'une structure dédiée au livre. Les deux pays sont par ailleurs candidats comme pays invité d'honneur au Salon du livre de Paris.

Des dispositifs d'aides directes aux différents acteurs du livre français à l'étranger ont été mis en place. Le CNL soutient également les organismes interprofessionnels œuvrant à l'exportation du livre français à l'étranger : le BIEF (Bureau international de l'édition française) dont le budget est constitué à 70 % d'une subvention du CNL, l'AILF, ainsi que les organismes actifs dans le domaine de la traduction : l'ATLAS (les Assises de la traduction littéraire en Arles) et l'ATLF (l'Association des traducteurs littéraires de France).

Le CNL met en place de nouveaux partenariats institutionnels, grâce à la signature d'une convention cadre avec la BnF ainsi qu'avec l'Institut français. Le CNL et la BnF se sont associés pour amplifier leur action internationale. La convention de partenariat signée, pour une durée de trois ans, à l'occasion du Salon du Livre de Paris vise à valoriser le modèle, l'expertise et la présence du livre français à l'étranger. Associant leurs compétences et leurs moyens, les deux institutions entendent ainsi renforcer la coopération entre eux et avec leurs homologues à travers le monde. Le partenariat avec l'Institut français a permis, selon leurs missions respectives dans le domaine du livre et de l'écrit à l'international, de formaliser et renforcer certaines actions communes afin de favoriser le rayonnement du livre français à l'étranger, de promouvoir et de diffuser la pensée française dans le monde.

De plus, le CNL joue un rôle d'information et de conseil auprès des professionnels et des institutions étrangères ayant des missions comparables aux siennes. Que ce soit à travers la gestion de FranceLivre, le portail international du livre français destiné à soutenir le rayonnement du livre français dans le monde (en 2012, 20 000 visiteurs uniques, des consultations depuis plus de 160 pays), ou au CNL où plus de 200 professionnels étrangers ont été accueillis en

2012 (entre autres libraires francophones, traducteurs turcs, délégation d'éditeurs croates, japonais, chinois).

Stimuler les échanges

Pour la deuxième fois, le CNL a affirmé sa présence à la Foire du livre de Francfort en prenant un stand comme en 2011, sur l'espace international du BIEF. La présence du CNL à Francfort permet de consolider les liens avec de nombreux partenaires de la chaîne du livre français et étrangers, de prendre la mesure du marché du livre mondial, et des nouveaux enjeux qui le mobilisent. Cinquante rendez-vous ont été organisés avec des partenaires professionnels actuels ou potentiels du CNL. Sans oublier l'accueil des littératures étrangères au Salon du livre de Paris, en 2012 ce furent 27 auteurs roumains.

Après 2011, qui a vu la mise en place d'un nouvel organigramme, le CNL a lancé un programme de travaux pour regrouper les services en conséquence. Un plan immobilier a été élaboré en 2011. Formalisé dans le Schéma pluriannuel de stratégie immobilière (SPSI), il a été adopté à l'unanimité au conseil d'administration du printemps 2012. Ce schéma, qui va dans le sens des premières notations de la Cour des comptes et qui a reçu l'assentiment du ministre, consiste pour l'essentiel en un réaménagement et une modernisation des espaces de l'hôtel d'Avejan ainsi que de la résiliation de la concession accordée au restaurant « Le Café des lettres » activité sans rapport avec les missions du CNL. Afin de parvenir à une meilleure synergie, l'objectif est de regrouper le personnel dans le seul et unique hôtel d'Avejan, ce qui impliquera de se séparer de l'appartement du 51, rue de Verneuil, ainsi libéré.

L'établissement a programmé en 2012 des travaux de réaménagement des espaces de bureaux et des lieux de réunion et d'accueil des événements. Ils doivent se dérouler en deux phases. La première concerne le réaménagement de bureaux à l'entresol, au 2ème et au 3ème étage de l'hôtel d'Avejan. La deuxième phase a pour objet de transformer une partie des anciens espaces de l'ancien Café des lettres en bureaux, de déplacer l'accueil et d'agrandir la salle Michel de Certeau en vue d'améliorer les conditions d'accueil du public.

La première phase des travaux réalisés en 2012. Après deux appels à la concurrence déclarés infructueux, l'établissement a proposé à la fin de l'année 2011 à l'architecte qui a conçu et piloté les aménagements initiaux de 1986, Patrick Rubin de présenter un projet ; celui-ci pour l'occasion s'est associé avec l'entreprise ADF elle-même titulaire d'un lot lors des travaux de 1986. Le tandem ainsi constitué à l'avantage de bien connaître les lieux et propose un programme dans la continuité des aménagements initiaux. Le montant total des travaux s'est élevé à 460 755,38 €, et correspond à un coût moyen pour ce type de travaux. Cette opération s'est effectuée sur fond propres de l'établissement, compensée par la future vente de l'appartement du 51 rue de Verneuil.

La première phase s'est déroulée d'avril à juillet. Le premier espace de 150 m², situé au deuxième étage et accueille le département création, le deuxième espace à l'entresol celui des relations extérieures, le 3ème étage a été rationalisé pour regrouper le département de la diffusion. L'ensemble des opérations s'est déroulé à l'intérieur du planning prévu et sans dépassement de l'enveloppe prévisionnelle, malgré les contraintes logistiques inhérentes à ce type d'opération, c'est-à-dire travaux en milieu occupé.

La deuxième phase des travaux consistera à aménager les espaces de réserve et de bureau de l'ancien Café des Lettres afin d'y installer l'agence comptable et vendre l'appartement du 51 rue de Verneuil. L'accueil devrait être déplacé dans l'ancienne réserve du restaurant plus près du porche d'entrée et dans un espace plus convivial. Enfin, la salle Michel de Certeau, lieu de réunions et de rencontres, pourrait être agrandie en prenant sur les espaces de l'actuel accueil.

Interventions du Centre national du livre, de 2010 à 2012

	Nombre de demandes			Nombre d'aides			Montants alloués			Demandes			Aides			Montants		
	2010	2011	2012	2010	2011	2012	2010	2011	2012	10/11	11/12	10/12	10/11	11/12	10/12	10/11	11/12	10/12
Total des interventions	4 401	4 580	4 218	2 978	2 999	2 800	26 785 930 €	29 328 975 €	29 626 605 €	4,1%	-7,9%	-4,2%	0,7%	-6,6%	-6,0%	9,5%	1,0%	10,6%
Auteurs et traducteurs	779	826	742	433	432	404	2 790 367 €	2 640 465 €	2 528 222 €	6,0%	-10,2%	-4,7%	-0,2%	-6,5%	-6,7%	1,8%	-11,0%	-9,4%
Bourses	688	739	645	357	360	329	2 445 187 €	2 515 745 €	2 232 822 €	7,4%	-12,7%	-6,3%	6,8%	-6,6%	-7,8%	2,9%	-11,2%	-8,7%
Assistance culturelle	91	87	97	76	72	75	345 180 €	304 720 €	295 400 €	-4,4%	11,5%	6,6%	-5,3%	4,2%	-1,3%	-5,9%	-9,0%	-14,4%
Éditeurs et Revues	2 612	2 574	2 376	1 777	1 687	1 531	9 042 235 €	10 107 135 €	7 991 682 €	-1,5%	-7,7%	-9,0%	-5,1%	-9,2%	-13,8%	11,8%	-20,9%	-11,6%
Subventions à l'édition (coûts de préparation, subventions publications, opérations particulières...)	1 075	1 012	981	670	641	599	2 451 700 €	2 283 761 €	1 753 759 €	-5,9%	-3,1%	-8,7%	-4,3%	-12,8%	-16,6%	-6,8%	-23,2%	-28,5%
Introduction	587	595	538	359	358	318	1 617 461 €	1 767 638 €	1 684 479 €	1,4%	-11,3%	-10,1%	-0,3%	-11,2%	-11,4%	9,3%	-4,7%	-4,1%
Extraduction	515	494	435	384	319	279	763 485 €	807 786 €	820 784 €	-4,1%	-11,9%	-15,5%	-18,5%	-10,0%	-27,3%	5,8%	1,6%	-7,5%
Prêts à la publication	22	3	1	2	2	0	17 900 €	8 400 €	0 €	-86,4%	-66,7%	-95,5%	0,0%	-100,0%	-100,0%	-53,1%	-100,0%	-100,0%
Prêts économiques	7	9	6	7	7	6	435 000 €	468 900 €	161 000 €	28,6%	-33,3%	-14,3%	0,0%	-14,3%	-14,3%	7,7%	-65,6%	-63,0%
Numérisation (préparation multimédia, site internet, politique numérique éditeurs)	83	156	106	64	99	93	2 500 112 €	2 981 835 €	2 422 953 €	88,0%	-30,1%	27,7%	54,7%	-6,1%	45,3%	18,3%	-18,7%	-3,9%
Revenus (y compris numérisation et conventions)	323	305	319	291	267	276	1 236 550 €	1 789 215 €	1 148 707 €	-5,6%	-6,6%	-1,2%	-6,2%	3,4%	-5,2%	44,7%	-35,8%	-7,1%
Activités littéraires	334	375	298	251	259	227	4 182 425 €	4 117 836 €	4 502 780 €	12,3%	-10,5%	-10,8%	3,2%	-12,4%	-9,6%	-1,5%	9,3%	7,7%
Associations d'amis d'auteurs	83	79	81	77	74	71	165 000 €	157 000 €	147 500 €	-4,8%	2,5%	-2,4%	-3,9%	-4,1%	-7,8%	-4,8%	-6,1%	-10,6%
Animations littéraires en région	138	148	157	93	96	114	2 057 000 €	2 095 936 €	2 249 000 €	7,2%	6,1%	13,8%	3,2%	18,8%	22,6%	1,9%	7,3%	9,3%
Lire en fête / A vous de lire !	55	94	0	43	48	0	143 625 €	293 500 €	0 €	79,9%	-100,0%	-100,0%	11,6%	-100,0%	-100,0%	104,4%	-100,0%	-100,0%
Printemps des poètes (aides en commission, aide à l'association)	37	40	41	19	27	23	77 900 €	357 500 €	78 000 €	8,1%	2,5%	10,8%	42,1%	-14,8%	21,1%	358,9%	-78,2%	0,1%
Echanges littéraires internationaux*	7	3	0	5	3	0	197 000 €	167 000 €	0 €	-57,1%	-100,0%	-100,0%	-40,0%	-100,0%	-100,0%	-15,2%	-100,0%	-100,0%
Associations partenaires (activités personnelles d'animations littéraires, fonctionnement associations partenaires)	14	11	19	14	11	19	1 541 900 €	1 047 000 €	2 028 250 €	-21,4%	72,7%	35,7%	-21,4%	72,7%	35,7%	-32,1%	93,7%	31,5%
Librairies	438	551	544	307	419	421	2 524 163 €	2 202 665 €	3 515 160 €	25,8%	-1,3%	24,2%	36,5%	0,5%	37,1%	-12,7%	59,6%	39,3%
En France :	323	414	404	233	315	318	2 223 500 €	1 965 000 €	3 040 715 €	28,2%	-2,4%	25,1%	35,2%	1,0%	36,5%	-16,1%	63,0%	36,8%
... Catalogues thématiques	3	3	0	3	3	0	12 000 €	24 000 €	0 €	0,0%	-100,0%	-100,0%	0,0%	-100,0%	-100,0%	100,0%	-100,0%	-100,0%
... Fonds thématiques	0	0	0	0	0	0	0 €	0 €	0 €	#DIV/0!	#DIV/0!	#DIV/0!	#DIV/0!	#DIV/0!	#DIV/0!	#DIV/0!	#DIV/0!	#DIV/0!
... Création de premier stock	37	37	42	22	20	32	218 500 €	193 500 €	306 000 €	0,0%	10,8%	10,8%	-9,1%	60,0%	45,5%	-11,4%	58,1%	40,0%
... Prêts économiques	23	30	33	15	19	32	1 113 000 €	493 500 €	1 507 000 €	30,4%	10,0%	43,5%	26,7%	68,4%	113,3%	-55,7%	205,4%	35,4%
... Sites internet/POL, numérique librairies	1	0	4	1	0	4	38 000 €	0 €	140 715 €	-100,0%	#DIV/0!	300,0%	-100,0%	#DIV/0!	300,0%	-100,0%	#DIV/0!	270,3%
... Librairies dans les salons	0	0	0	0	0	0	0 €	0 €	0 €	#DIV/0!	#DIV/0!	#DIV/0!	#DIV/0!	#DIV/0!	#DIV/0!	#DIV/0!	#DIV/0!	#DIV/0!
... Mise en valeur des fonds en librairie	259	344	326	192	273	250	842 000 €	1 154 000 €	1 087 000 €	32,8%	-5,2%	25,9%	42,2%	-8,4%	30,2%	37,1%	-5,8%	29,1%
A l'étranger	115	137	140	74	104	103	300 663 €	337 665 €	474 445 €	19,1%	2,2%	21,7%	40,5%	-1,0%	30,2%	12,3%	40,5%	57,8%
Bibliothèques	228	191	210	200	162	184	738 157 €	718 680 €	1 170 972 €	-16,2%	9,9%	-7,9%	-19,0%	13,6%	-8,0%	-2,6%	62,9%	58,6%
Politique numérique (BnF)	4	24	4	4	24	4	4 539 975 €	6 000 000 €	6 000 000 €	500,0%	-83,3%	0,0%	500,0%	-83,3%	0,0%	32,2%	0,0%	32,2%
Divers Diffusion (DORÉAM + Politique num., plateformes/conventions)	3	35	37	3	12	22	73 605 €	383 994 €	767 824 €	1066,7%	5,7%	113,3%	300,0%	83,3%	633,3%	421,7%	100,0%	943,2%
Organisations professionnelles**	3	4	7	3	4	7	2 895 000 €	2 958 200 €	3 149 995 €									

* Les associations aidées au titre des échanges internationaux sont intégrées à la rubrique "associations partenaires" à compter de 2012.

** BIEF, ADEL, ALF en 2010 / BIEF, ADEL, ALF, SGOL en 2011 / BIEF, ADEL, ALF, SLF, SGOL en 2012.

S'ajoutent en 2012, 477 demandes pour 376 labels "LIR" attribués, 14 demandes pour 14 labels "LR" attribués et 24 demandes pour 14 agréments "LRE" attribués.

Répartition géographique 2012

	CREATION		EDITION		DIFFUSION MARCHANDE		DIFF. NON MARCHANDE		PROMOTION		TOTAL		% du total	
	Nbre d'aides	Montants	Nbre d'aides	Montants	Nbre d'aides	Montants	Nbre d'aides	Montants	Nbre d'aides	Montants	Nbre d'aides	Montants	Nbre d'aides	Montants
PARIS	130	1 011 082 €	718	3 285 445 €	381	6 726 759 €	7	6 016 830 €	49	1 394 350 €	1 285	18 424 466 €	45,9%	62,2%
IDF HORS PARIS	43	248 940 €	83	317 350 €	50	725 320 €	21	211 360 €	22	240 700 €	219	1 743 670 €	7,0%	5,9%
TOTAL IDF	173	1 260 022 €	801	3 602 795 €	431	7 452 079 €	28	6 228 190 €	71	1 635 050 €	1 504	20 168 136 €	53,7%	68,1%
ETRANGER	111	516 000 €	50	198 748 €	113	754 272 €	1	5 413 €	3	81 500 €	278	1 555 933 €	9,9%	5,3%
RHONE ALPES	13	81 500 €	34	107 042 €	44	498 188 €	22	146 500 €	21	855 200 €	134	1 688 430 €	4,8%	5,7%
PROVENCE ALPES COTE D'AZUR	20	115 200 €	52	184 096 €	35	231 743 €	15	35 790 €	20	435 500 €	142	1 002 329 €	5,1%	3,4%
AQUITAINE	14	119 600 €	33	57 720 €	18	100 486 €	12	138 030 €	12	148 500 €	89	564 336 €	3,2%	1,9%
PAYS DE LOIRE	8	67 950 €	12	46 750 €	20	270 733 €	14	64 530 €	10	101 100 €	64	551 063 €	2,9%	1,9%
MIDE PYRENEES	9	34 910 €	44	136 614 €	16	125 253 €	11	79 109 €	8	166 000 €	88	541 886 €	3,1%	1,8%
LORRAINE			7	14 840 €	13	383 261 €	4	12 040 €	5	84 000 €	29	494 141 €	1,0%	1,7%
LANGUEDOC ROUSSILLON	10	86 500 €	39	142 610 €	14	85 000 €	11	31 480 €	11	134 500 €	85	480 099 €	3,0%	1,6%
BRETAGNE	7	23 200 €	4	6 900 €	12	88 000 €	12	74 470 €	8	131 100 €	43	323 670 €	1,9%	1,1%
POITOU CHARENTES	3	21 000 €	9	32 100 €	5	19 000 €	4	23 830 €	6	183 000 €	27	278 930 €	1,0%	0,9%
BASSE NORMANDIE	4	43 200 €	13	35 000 €	9	42 000 €	5	29 080 €	6	123 000 €	37	272 280 €	1,9%	0,9%
CENTRE	7	20 860 €	9	28 000 €	7	48 596 €	7	49 230 €	8	100 000 €	38	246 686 €	1,4%	0,8%
NORD PAS DE CALAIS	5	25 500 €	6	11 540 €	10	72 250 €	5	38 220 €	4	59 000 €	30	206 510 €	1,1%	0,7%
BOURGOGNE	3	44 000 €	2	8 810 €	9	105 032 €	2	4 640 €	5	15 500 €	21	177 982 €	0,8%	0,6%
FRANCHE COMTE	2	31 500 €	8	13 200 €	8	80 000 €	2	6 550 €	2	38 000 €	22	169 250 €	0,8%	0,6%
Auvergne	4	10 000 €	10	23 540 €	10	38 104 €	10	51 440 €	4	40 000 €	38	163 084 €	1,4%	0,6%
Limousin	3	28 600 €	3	4 800 €	6	24 000 €	3	45 120 €	5	50 800 €	20	152 520 €	0,7%	0,5%
ALSACE	6	20 480 €	3	9 100 €	9	94 845 €	3	17 730 €	3	26 000 €	24	128 155 €	0,9%	0,4%
PICARDIE	1	7 000 €	13	41 940 €	9	27 070 €	4	16 200 €	6	32 800 €	33	125 010 €	1,2%	0,4%
HAUTE NORMANDIE	2	18 200 €	2	19 600 €	12	62 088 €	5	7 040 €	3	12 000 €	24	118 928 €	0,9%	0,4%
CHAMPAGNE ARDENNE	1	7 000 €	1	3 000 €	4	16 000 €	2	13 560 €	2	36 000 €	10	75 560 €	0,4%	0,3%
MARTINIQUE	1	14 000 €			1	5 000 €	2	21 850 €			4	40 850 €	0,1%	0,1%
REUNION					2	6 000 €	2	25 380 €	1	8 000 €	5	39 380 €	0,2%	0,1%
POLYNESIE FRANÇAISE					1	15 216 €	1	4 050 €	1	8 000 €	3	27 266 €	0,1%	0,1%
CORSE			3	10 700 €					2	9 000 €	5	19 700 €	0,2%	0,1%
GUYANE			1	8 000 €	1	5 000 €					2	13 000 €	0,1%	0,0%
GUADELOUPE							1	1 500 €			1	1 500 €	0,0%	0,0%
TOTAL	407	2 596 222 €	1 159	4 747 445 €	819	10 609 216 €	188	7 170 973 €	227	4 902 750 €	2 890	29 626 605 €	100%	100%
REGIONS HORS IDF & ETR.	123	820 200 €	308	945 902 €	275	2 402 865 €	159	937 369 €	153	2 796 200 €	1 018	7 902 536 €	36,4%	26,7%
OUTRE-MER	1	14 000 €	1	8 000 €	5	31 216 €	6	52 780 €	2	16 000 €	15	121 996 €	0,5%	0,4%